

ENLEVER LA TUYAUTERIE EXISTANTE "NPS4"
D'ALIMENTATION ET DE RETOUR D'EAU RÉFRIGÉRÉE
ET RACCORDER LA NOUVELLE TUYAUTERIE "NPS6"
AU COLLECTEUR EXISTANT. FOURNIR ET INSTALLER
DES NOUVEAUX RACCORDS AU COLLECTEUR
EXISTANT

VOIR DÉTAIL (2) M01

TUYAUTERIE EXISTANTE D'EAU
RÉFRIGÉRÉE "NPS4" AU SERVER
A DÈMEURER

NOUVELLE TUYAUTERIE "NPS6"
D'ALIMENTATION ET DE RETOUR
D'EAU RÉFRIGÉRÉE POUR
REPLACER LA TUYAUTERIE
EXISTANTE "NPS4".

L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE DOIT
DÉCONNECTER ENLEVER ET
ENTREPOSER TOUS LUMINAIRES SE
TROUVANT DANS CETTE ESPACE
LORS DES TRAVAUX DE
REPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE.
APRÈS L'INSTALLATION DE LA
NOUVELLE TUYAUTERIE,
L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE DOIT
RE-INSTALLER ET RACCORDER TOUS
LUMINAIRES EXISTANTS DE MÊME
MANIÈRE, OU DE CONFIGURATION
SIMILAIRE. RACCORDEMENT DU FILAGE
TEL QUE REQUIS AFIN DE
PERMETTRE LA RÉ-INSTALLATION DES
LUMINAIRES. L'ENTREPRENEUR
ÉLECTRIQUE DOIT FOURNIR ET
INSTALLER DE L'ÉCLAIRAGE
TEMPORAIRE (PAR LUI OU PAR
AUTRES) PENDANT QUE L'ÉCLAIRAGE
PERMANENT EST ENLEVÉ.

VOIR DÉTAIL
D'ARCHITECTURE (3) A1

COLLECTEUR "NPS6"
D'ALIMENTATION ET DE
RETOUR D'EAU
RÉFRIGÉRÉE. VOIR (2)
M01

RÉSERVOIR TAMPON
EXISTANT À ENLEVER.
VOIR DÉTAIL POUR LA
CONFIGURATION DE LA
TUYAUTERIE.

RÉFROIDISSEUR ET SOUPAPES EXISTANTS DEVONT
ÊTRE NETTOYÉS ET DÉLIVRÉS À L'ENTREPÔT DE LA
CCN. LE CONTRACTEUR MÉCANIQUE SERA
RESPONSABLE DE LA LIVRAISON DU RÉFROIDISSEUR
EXISTANT.

RACCORDER ALIMENTATION
ET RETOUR D'EAU
RÉFRIGÉRÉE "NPS 2" À
L'EXISTANT.

VOIR ARCHITECTURE. PLAN
PARTIEL DE PLANCHER (4) A1

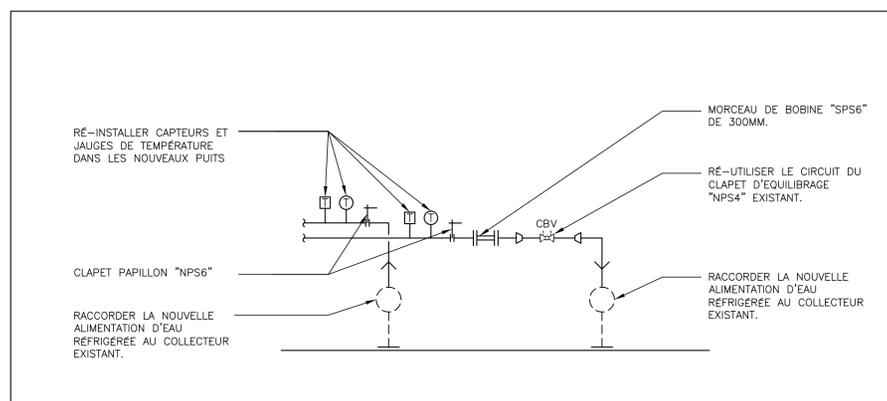
ENLEVER POMPE EN LIGNE
ET VANNE DE CONTRÔLE 3
VOIES EXISTANTES

NOTE:

—CHWS— ALIMENTATION D'EAU RÉFRIGÉRÉE
—CHWR— RETOUR D'EAU RÉFRIGÉRÉE

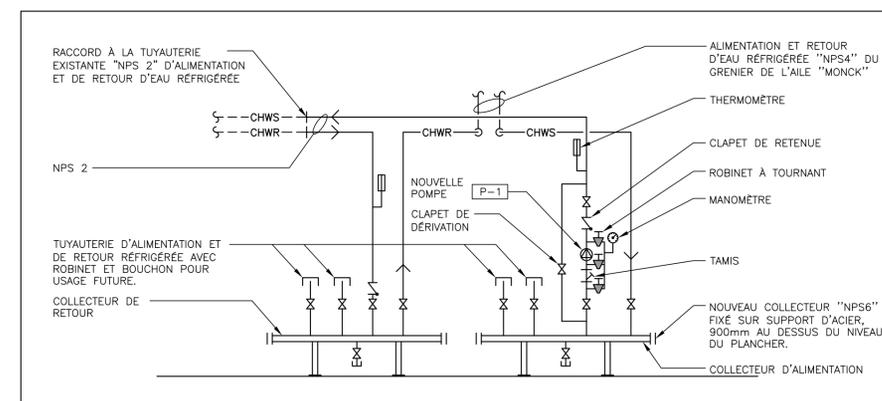
(1) M01 **SOUS-SOL – PLAN DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE MÉCANIQUE**

ÉCHELLE 1 : 150



(2) M01 **NOUVELLES CONNECTIONS DE TUYAUTERIE D'EAU RÉFRIGÉRÉE "NPS6"**

PAS À L'ÉCHELLE



(2) M01 **NOUVEAUX COLLECTEURS D'EAU RÉFRIGÉRÉE**

PAS À L'ÉCHELLE

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
4	RE-ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	30 AVR 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013

project
projet

**ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU
RÉFRIGÉRÉE**

drawing
dessin

**SOUS-SOL
PLAN DE LA NOUVELLE
TUYAUTERIE MÉCANIQUE**

approved by
approuvé par J. MILLS

designed by
conçu par N. BROWN

drawn by
dessiné par N. HENRI

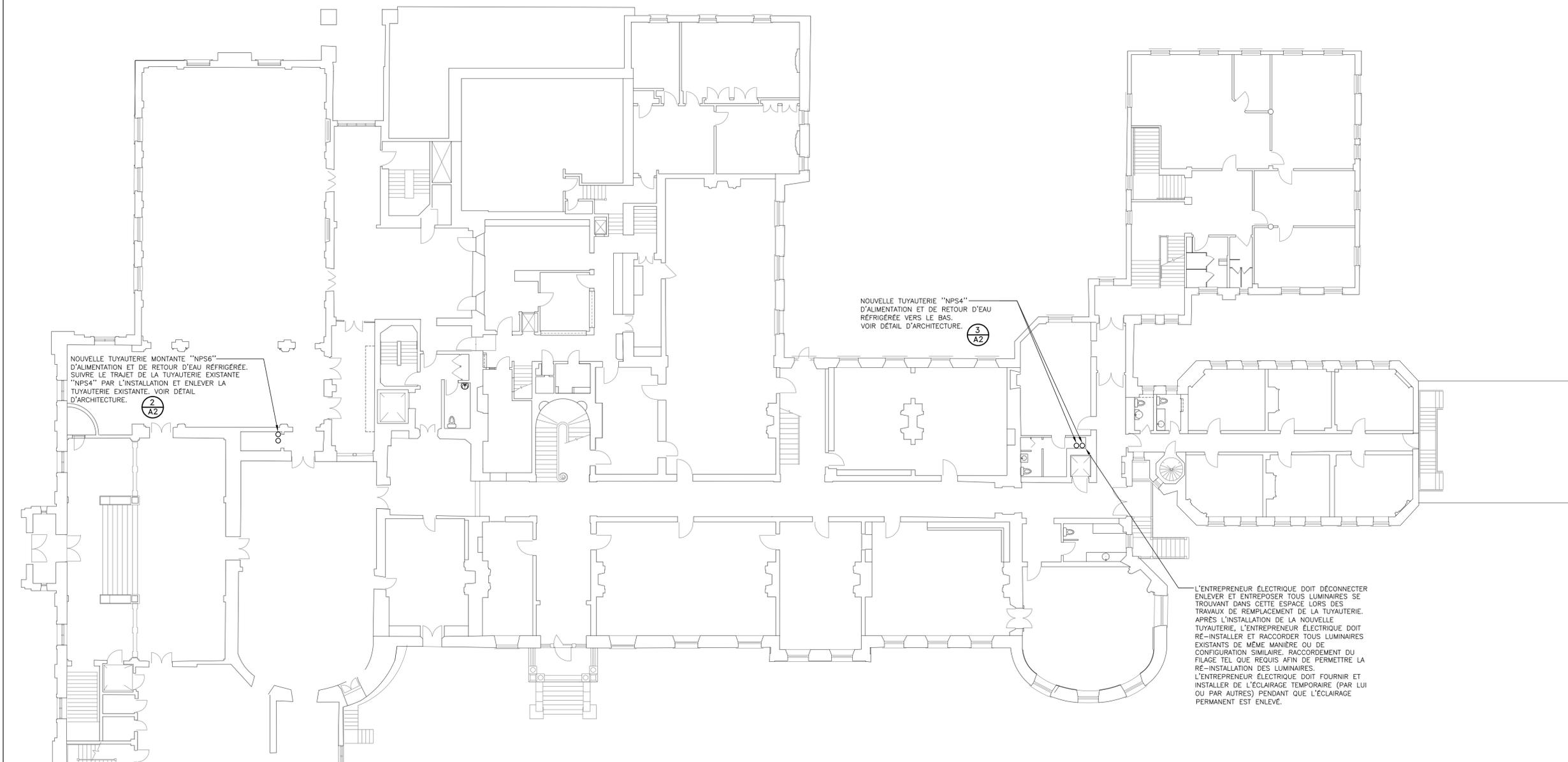
date 30 AVR 2014 scale échelle TEL OUTINDIQUÉE

NCC project no. sheet no.

no. du projet de la CCN no. de la feuille

DC110-18

ME01



NOUVELLE TUYAUTERIE MONTANTE "NPS6"
D'ALIMENTATION ET DE RETOUR D'EAU RÉFRIGÉRÉE.
SUIVRE LE TRAJET DE LA TUYAUTERIE EXISTANTE
"NPS4" PAR L'INSTALLATION ET ENLEVER LA
TUYAUTERIE EXISTANTE. VOIR DÉTAIL
D'ARCHITECTURE.

2
A2

NOUVELLE TUYAUTERIE "NPS4"
D'ALIMENTATION ET DE RETOUR D'EAU
RÉFRIGÉRÉE VERS LE BAS.
VOIR DÉTAIL D'ARCHITECTURE.

3
A2

L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE DOIT DÉCONNECTER
ENLEVER ET ENTREPOSER TOUS LUMINAIRES SE
TROUVANT DANS CETTE ESPACE LORS DES
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE.
APRÈS L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE
TUYAUTERIE, L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE DOIT
RE-INSTALLER ET RACCORDER TOUS LUMINAIRES
EXISTANTS DE MÊME MANIÈRE OU DE
CONFIGURATION SIMILAIRE. RACCORDEMENT DU
FILAGE TEL QUE REQUIS AFIN DE PERMETTRE LA
RE-INSTALLATION DES LUMINAIRES.
L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE DOIT FOURNIR ET
INSTALLER DE L'ÉCLAIRAGE TEMPORAIRE (PAR LUI
OU PAR AUTRES) PENDANT QUE L'ÉCLAIRAGE
PERMANENT EST ENLEVÉ.

1
MO2 REZ-DE-CHAUSSÉE - PLAN DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE MÉCANIQUE

ECHELLE 1 : 150

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
4	RE-ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	30 AVR 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013

project
projet

ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU
RÉFRIGÉRÉE

drawing
dessin

REZ-DE-CHAUSSÉE
PLAN DE LA NOUVELLE
TUYAUTERIE MÉCANIQUE

approved by
approuvé par J. MILLS

designed by
conçu par N. BROWN

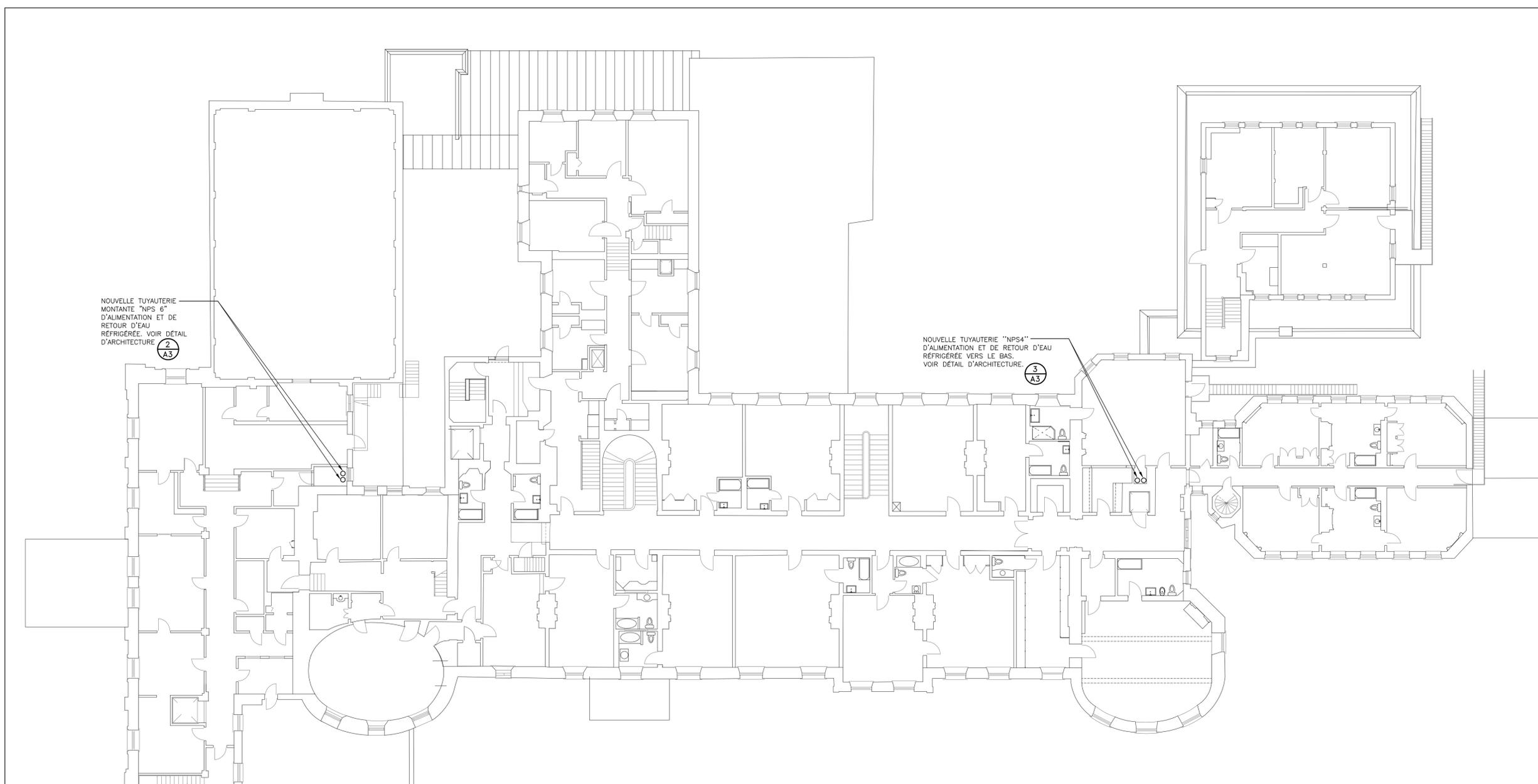
drawn by
dessiné par N. HENRI

date 30 AVR 2014 scale échelle TEL OUTINDIQUÉE

NCC project no. sheet no.
no. du projet de la CCN no. de la feuille

DC1110-18

ME02



DEUXIÈME ÉTAGE - PLAN DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE MÉCANIQUE
Echelle 1 : 175

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
4	RE-ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	30 AVR 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013

project
projet

ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU
RÉFRIGÉRÉE

drawing
dessin

DEUXIÈME ÉTAGE - PLAN
DE LA NOUVELLE
TUYAUTERIE MÉCANIQUE

approved by
approuvé par J. MILLS

designed by
conçu par N. BROWN

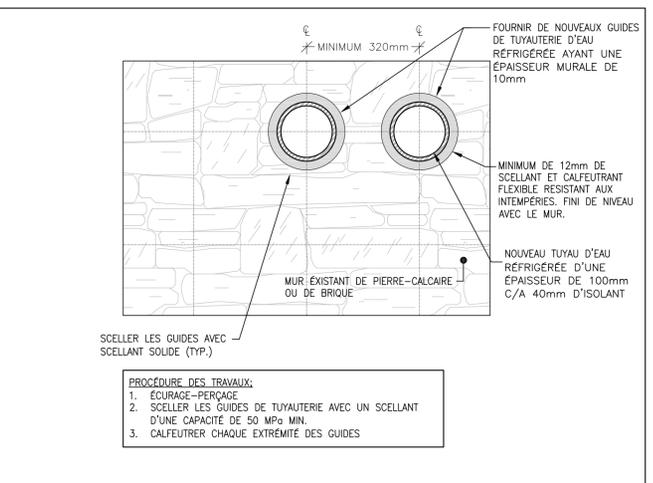
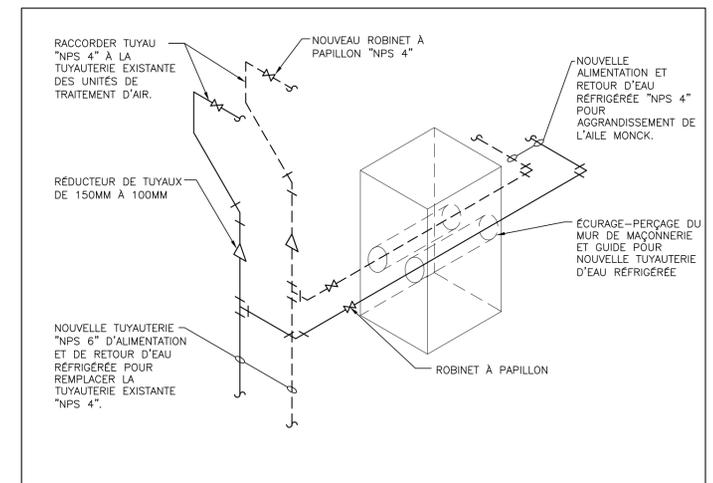
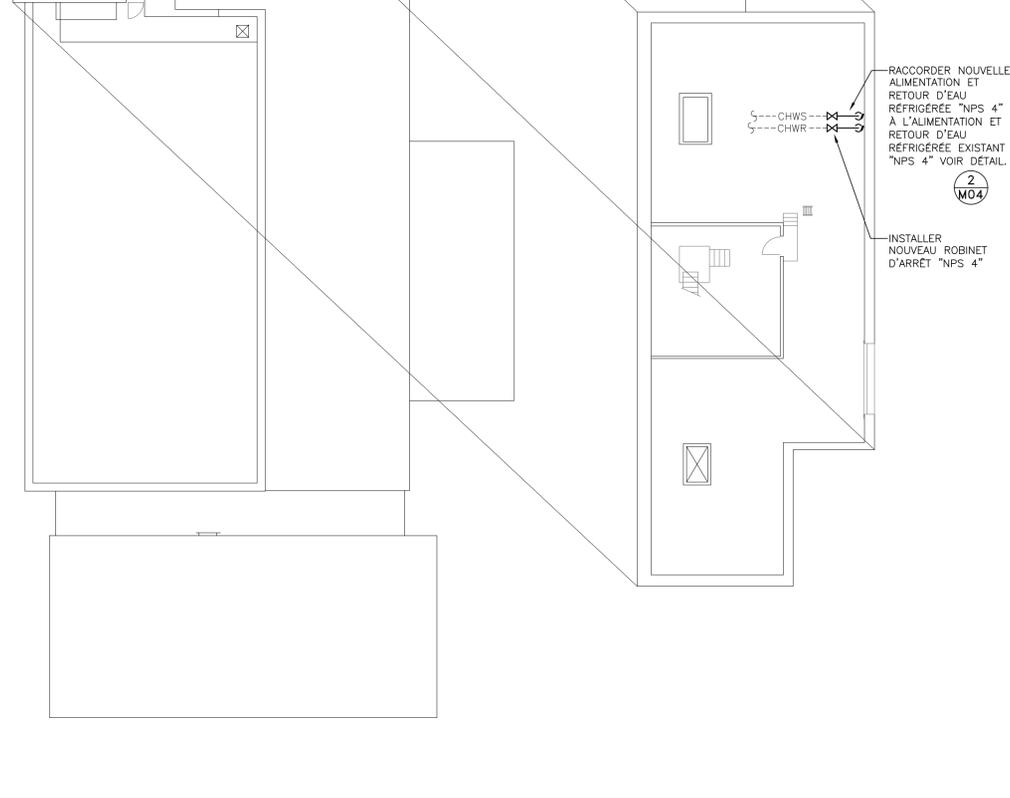
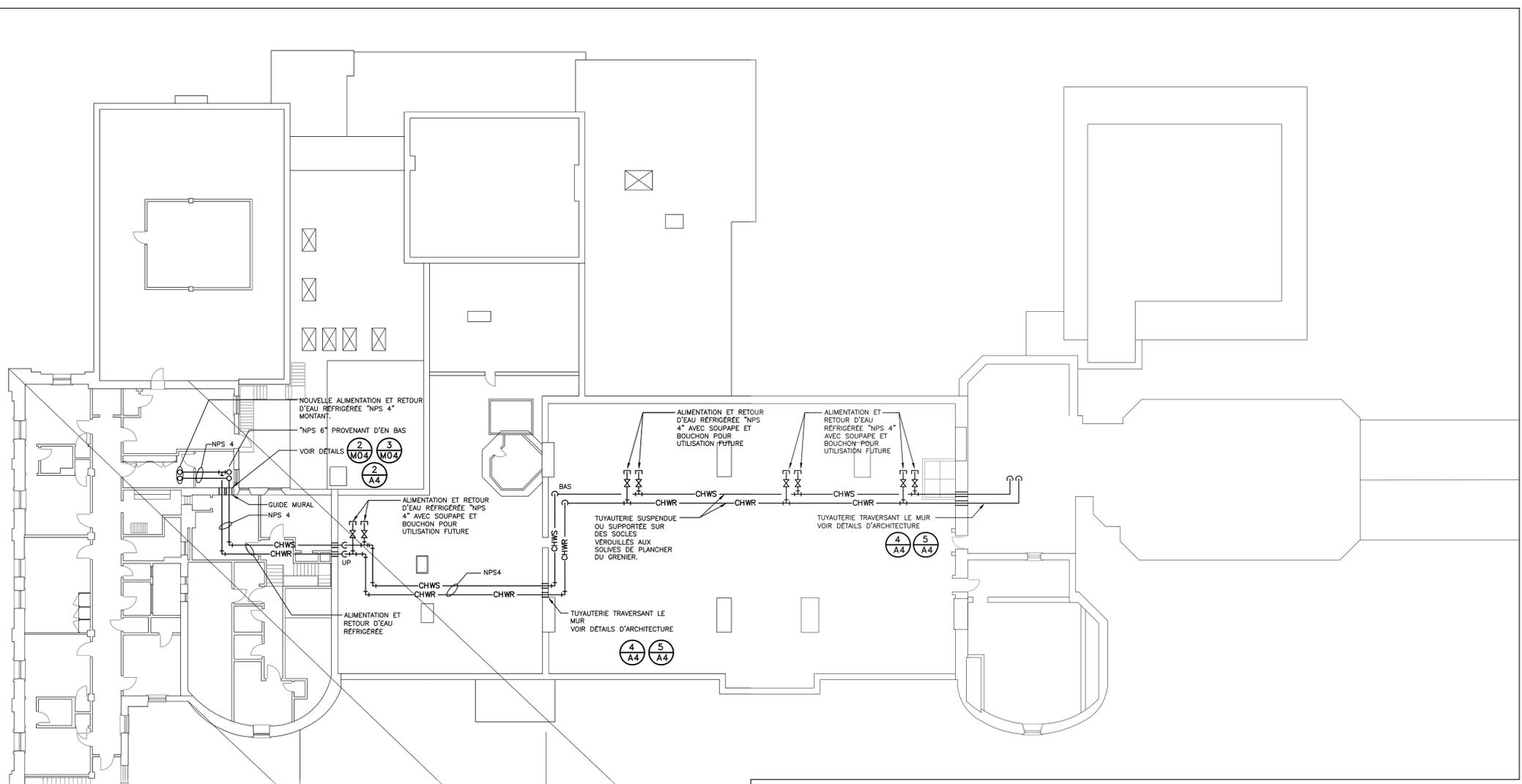
drawn by
dessiné par N. HENRI

date 30 AVR 2014 scale
échelle TEL OUTINDIQUÉE

NCC project no.
no. du projet de la CCN sheet no.
no. de la feuille

DC1110-18

ME03



DÉTAIL MONTRANT L'ARRANGEMENT DE LA TUYAUTERIE
PAS À L'ÉCHELLE

PÉNÉTRATION DE TUYAUTERIE DANS UN MUR DE MAÇONNERIE
PAS À L'ÉCHELLE

issued or revised / émis ou révisé		
no.	description	date
4	RE-ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	30 AVR 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013

project / projet

ALLONGEMENT DE LA BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE

drawing / dessin

TROISIÈME ÉTAGE ET GRENIER - PLAN DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE MÉCANIQUE

approved by / approuvé par: J. MILLS
designed by / conçu par: N. BROWN
drawn by / dessiné par: N. HENRI

date: 30 AVR 2014 scale / échelle: TEL OUTINDIQUÉE

NCC project no. / no. du projet de la CCN: DC110-18 sheet no. / no. de la feuille: ME04

DEVIS DE MÉCANIQUE

PORTÉE DES TRAVAUX

1. PRÉVOIR LA MAIN-D'ŒUVRE, L'APPAREILLAGE ET LES SERVICES QUI S'AVÈRERONT NÉCESSAIRES POUR ASSURER L'ÉDITION DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE EN CONFORMITÉ AVEC LES ENDICATONS DES DESSINS.
2. L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE EST L'ENTREPRENEUR PRINCIPAL POUR LE PROJET EN COURS ET SERA DONC RESPONSABLE DES TRAVAUX DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS, TRAVAUX QUI S'AVÈRERONT NÉCESSAIRES POUR COMPLÉTER LE PROJET.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. LES INSTRUCTIONS AU SOUS-MISSIIONNAIRES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES CONSTITUE UN ASPECT INTÉGRAL DES PRÉSENTS TRAVAUX.
2. SUIVRE LES DIRECTIVES DU PROPRIÉTAIRE EN CE QUI A TRAIT AU STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET À L'UTILISATION DES SÉRIES DE TOILETTES ET DES ASCENSEURS.
3. PERMES ET RÉDEVANCES
 - 3.1. SE PROCURER TOUS LES PERMIS ET TOUTES LES RÉDEVANCES NÉCESSAIRES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET EN DÉFRAYER LES COÛTS D'OBTENTION SE CONFORMER À TOUTS LES RÈGLEMENTS ET CODES PERTINENTS. SE PROCURER DES CERTIFICATS D'ACCEPTATION AUPRÈS DES AUTORITÉS D'INSPECTION.
4. ENTREPRENDRE TOUS LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES DE CONSTRUCTION PERTINENTS DE LA PROVINCE ANSI QU'AVEC LES NORMES IMPOSÉES PAR LA LOI ET LES PLUS RÉCENTES VERSIONS DE DOCUMENTS FAISANT L'OBJET DE RÉFÉRENS DANS LES CODES ET LES NORMES EN CAUSE, DE SORTES À MAINTENIR UNE CONSTANCIE PAR RAPPORT À LA QUALITÉ D'EXÉCUTION
 - 4.1. TOUTS LES CODES, LOIS, ET RÈGLEMENTS PERTINENTS (CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA)
 - 4.2. LES NORMES PERTINENTES DE PROTECTION-INCENDIE DU CSI ET DE LA « NFPA ».
 - 4.3. LES NORMES PERTINENTES DU CODE DE PLOMBERIE.
 - 4.4. LES NORMES PERTINENTES DES LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA.
5. AVANT DE PRÉSENTER UNE COTATION, CHAQUE PERSONNE REPRÉSENTANT UN CORPS DE MÉTIER QUELCONQUE DEVRA EXAMINER LE CHANTIER, AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS QUI POURRAIENT AFFECTER LES TRAVAUX PROPOSÉS. AUCUNE RÉCLAMATION DE PAIEMENT ADDITIONNEL NE SERA CONSIDÉRÉE EN RAISON D'UN MANQUE À RESPECTER LA PRÉSENTE CONDITION. LA MISE EN ROUTE DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UNE PRÉVEUE D'ACCEPTATION IMPLIQUÉE DES CONDITIONS EXISTANTES ET CE, À L'ENTRÉE SATISFACTION DU CORPS DE MÉTIER EN CAUSE.
6. LES DESSINS DEVONT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME REPRÉSENTANT LE CARACTÈRE GÉNÉRAL ET L'AMPLÉUR DES TRAVAUX ET NON COMME PRÉSENTANT LES DÉTAILS EXACTS DE MONTAGE. CHAQUE INSTALLATION DEVRA COMPRENDRE TOUS LES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES POUR LE MONTAGE REQUIS POUR EN ARRIVER À UN MONTAGE EN TOUT POINT COMPLET ET OPÉRATIONNEL.
7. LIRE LE PRÉSENT DESSIN DE MÉCANIQUE CONCURRENTÉMENT AVEC LES DESSINS ET LES DEVIS DES AUTRES CONSULTANTS ET DISCIPLINES D'INGÉNIEURIE.
8. LE MOT « PRÉVOIR » VEUT DIRE : « FOURNIR ET INSTALLER ». LE MOT « TAB » VEUT DIRE « TRAVAUX D'ESSAI, DE RÉGLAGE ET D'ÉQUILIBRAGE ».
9. L'ENTREPRENEUR DEVRA RESPECTER LE CALENDRIER DE PROJET PRÉSENTÉ DANS LES DOCUMENTS DE SOUMISSION. À L'ADJUDICATION DU CONTRAT, L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE REMETTRE UN CALENDRIER DES TRAVAUX À L'APPROBATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET ANSI QUE DE L'INGÉNIEUR.
10. L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DE TOUTS LES AUTRES CORPS DE MÉTIER ANSI QU'AVEC LES ACTIVITÉS DU PROPRIÉTAIRE. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA TRANSMISSION DES LOIS EXIGENCES DE SÉCURITÉ À TOUTS SES EMPLOYÉS; IL DEVRA AUSSI S'ASSURER DE RESPECTER LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.
11. AVANT LA MISE EN ROUTE DE SES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA REMPLIR UN FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT D'ENTREPRENEUR AU MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'ONTARIO, DE MÊME QU'UNE POLITIQUE COURANTE DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE EN MILIEU DE TRAVAIL, CETTE POLITIQUE DEVANT ÊTRE SIGNÉE ET DATÉE PAR CE DERNIER.
12. L'ENTREPRENEUR DEVRA METTRE À LA DISPOSITION DE SON PERSONNEL UNE TROUSSE DE PREMIERS SOINS, CETTE TROUSSE DEVANT ÊTRE ACCEPTABLE PAR LA COMMISSION DE LA SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL.
13. ASSUMER LE COÛTS DE TOUTES LES RÉDEVANCES ET DE TOUTS LES PERMIS REQUIS.
14. LA QUALITÉ D'EXÉCUTION ET LES MATÉRIAUX DEVONT AU MOINS CORRESPONDRE À CE QUI EXISTE ET CE, TEL QUE PRÉSENTÉ PAR LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET.
15. RÉALISER TOUS LES TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DES HEURES PRÉSCRITES PAR LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET ET CE, SELON LES INDICATIONS COMPRISSES DANS LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES INSTRUCTIONS AU SOUS-MISSIIONNAIRES, TELLES QUE PRODITES PAR LE PROPRIÉTAIRE.
16. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTS LES CHANGEMENTS ET TOUTS LES RACCORDEMENTS AUX SERVICES EXISTANTS, CES CHANGEMENTS ET RACCORDEMENTS NECESSITANT LA FERMETURE DES SERVICES EN CAUSE, DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS À L'INTÉRIEUR DES INTERRUPTIONS NÉCESSAIRES PAR LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET, LA FERMETURE, LE DRAINAGE ET LE REMPLISSAGE DES SYSTÈMES EXISTANTS DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE ET ÊTRE ENTREPRIS PAR LEDIT ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE ET CE, SOUS LES DIRECTIVES ET LA SURVEILLANCE DU PROPRIÉTAIRE.
17. L'ENTREPRENEUR DEVRA GARDER LES LIeux EXEMTS D'ACCUMULATIONS DE DÉBRIS ET CE, À L'ENTRÉE SATISFACTION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET ET EN TOUT TEMPS. LE NETTOYAGE DE LA ZONE AFFECTÉE DEVRA ÊTRE ENREGISTRÉ EN CONTINU POUR CE QUI EST DE LA PROTECTION CONTRE LA POUSSIÈRE; IL FAUDRA RÉNOUVER L'APPAREILLAGE ET LE MOBILIER EN SE SERVANT DE TOILES PROTÉCTORIQUES, AFIN D'ASSURER UNE PROTECTION EFFICACE CONTRE TOUTE INFLTRATION DE POUSSIÈRE.
18. L'APPAREILLAGE NÉCESSITANT UN RACCORDEMENT À UNE SOURCE DE COURANT ÉLECTRIQUE DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE APPROBATION DE LA CSA OU DE LA SOCIÉTÉ DE L'HYDRO ET CE, PAR RAPPORT À L'ENDROIT OU LEDIT APPAREILLAGE SERA MONTÉ.
19. L'ENTREPRISE DES MATÉRIAUX DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET ET LES AUTRES CORPS DE MÉTIER.
20. LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT PORTANT SUR LA MANUTENTION, LE MONTAGE ET L'ÉPREUVE DE L'APPAREILLAGE PRÉSCRIT ICI-MÊME DEVRONT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME FAISANT PARTIE DU PRÉSENT DEVIS.
21. AVANT L'ACCEPTATION DES TRAVAUX, PRÉVOIR LES OUTILS, L'APPAREILLAGE ET LE PERSONNEL REQUIS POUR DÉMONTRER LA FAÇON D'EXPLOITER, DE CONTRÔLER, D'AJUSTER, DE DÉPANNER ET D'ASSURER L'ENTRETIEN COURANT DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES ET DE L'APPAREILLAGE, DES DEMONSTRATIONS ET LA FAÇON D'EXPLOITER LES SYSTÈMES ET L'APPAREILLAGE DEVRONT SE FAIRE AU COURS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL.
22. INSPECTER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE À SON ARRIVÉ AU CHANTIER ET FAIRE PART À L'INGÉNIEUR DU PROJET DE TOUT ENDOMMAGEMENT ET (OU) DE TOUT MANQUE.
23. SOUMETTRE UNE (1) COPIE DES DESSINS D'ATELIER ET DES FICHES TECHNIQUES, SOUS FORME ÉLECTRONIQUE « PDF », DE L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE ET DES SYSTÈMES PRÉSCRITS. LES DESSINS D'ATELIER EN FORMAT INDOCU POUR CHAQUE UN DES ÉLÉMENTS DE L'APPAREILLAGE DEVRONT ÊTRE ÉLECTRONIQUE ET À L'ÉTAT RÉVERSÉ SERONT REDISTRIBUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES INSTRUCTIONS DE LA PERSONNE CHARGÉE DÉGRÉER LE PROJET.
24. L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, DE LA TUYAUTERIE, DES CONDUITS ET DU CÂBLAGE DEVRONT ÊTRE SUSPENDUS DEPUIS LA STRUCTURE DU BÂTIMENT.
25. PRATIQUER LES TRAVAUX REQUIS DE COUPAGE, DE RAPIÉÇAGE ET DE CAROTTAGE DE L'ENSEMBLE DES MURS, DU PLAFOND ET DES AUTRES SURFACES, ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES PAR RAPPORT AUX TRAVAUX DE MÉCANIQUE. AVANT DE PRATIQUER DES TRAVAUX DE FORAGE ET DE COUPE DE NOYAUX DANS LES DALLES DE PLANCHER, L'ON SE DEVRA DE COMMUNIQUER AVEC LES PERSONNES RESPONSABLES DE LE GÉRER LE BÂTIMENT, AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC LES EXIGENCES ET LES POLLUIQUES EN LA MATIÈRE. AVANT DE COUPER OU DE CAROTTER DES DALLES, SE FONDER SUR L'EMPIRE DE LA TECHNOLOGIE « QIP » POUR DÉTERMINER LES PROFONDEURS DES CAVITÉS. COORDONNER LES TRAVAUX DE FORAGE AFIN DE MINIMISER LE COUPAGE DESOUDONTS ET DE L'ACIER D'ARMATURE SUR PLACE. IGNIFIER TOUTS LES NOUVELLES PÉNÉTRATIONS QUE L'ON SE DOIT DE RENDRE IGNIFIES. DANS SA COTATION, L'ENTREPRENEUR DEVRA TENIR COMPTE DE TOUTS LES TRAVAUX SE RAPPORTANT AUFORAGE DE NOYAUX APRÈS LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL, OBTENIR UNE VÉRIFICATION ÉCRITE DES ENDROITS, TYPES, FORAGE APRÈS DE L'ARCHITECTE ET (OU) DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA CONCEPTION D'INTÉRIEUR ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DES TRAVAUX DE FORAGE. NE PAS SE SERVIR DE CHALUMEAUX DE COUPAGE POUR LA PRATIQUE DE TROUS, RAPIÉÇER TOUTS LES TROUS DANS LES DALLES, EN SE SERVANT D'UN PRODUIT DE CALFEUTRAGE DE TYPE IGNIFUGE ET FIGURANT AUX LISTES DE PRODUITS HOMOLOGUÉS DES ULC. LES SURFACES PÉRIPHÉRIQUES DEVONT ÊTRE FINIES PAR APPRÊTAGE ET RENOUVÉ À L'ÉTAT PRÊT POUR UN RECOURVEMENT DÉFINIT PAR D'AUTRES TIÈRES (DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC L'ENTREPRENEUR EN TOITURE).
27. L'AMÉNAGEMENT DE TUYAUTERIE FIGURANT DANS LES DESSINS REPRÉSENTE LÉCHÉMINEMENT GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE TUYAUTERIE ET NE MONTRE PAS TOUTS LES RACCORDS ET TOUTS LES DÉCALAGES REQUIS POUR RÉALISER L'ENSEMBLE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA ÊTRE RESPONSABLE DE LA PRÉVISION DE TOUTS LES RACCORDS ET DÉCALAGES DE TUYAUTERIE REQUIS POUR ASSURER UN MONTAGE COORDONNÉ DES PRÉSENTS OUVRAGES ET DES AUTRES SYSTÈMES COME CONDUITS, TUYAUX, INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE ET ANGI DE SUITE.
28. PROTÉGER LE SYSTÈME EXISTANT DE MANUTENTION D'AIR CONTRE LA POUSSIÈRE DÉGAGÉE PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION. PRÉVOIR DES FILTRES INTÉRIÉDIAIRES À L'EMPLACEMENT DES OUVERTURES DE RETOUR. À ATTACHER SÉPARÉMENT À L'INTÉRIEUR DES DÉBRIS. REMPLIÉS CES FILTRES APRÈS LE MONTAGE DE LA TUYAUTERIE ET L'ENTRÉE DES TRAVAUX À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE DE DÉMOLITION.
29. AVANT LA FERMETURE DES PLAFONDS, L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DEVRA AVER L'INGÉNIEUR D'UNE INSPECTION EST REQUIS AVEC DE POURSUIVRE LEURS TRAVAUX.
30. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉPARER LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET TROIS (3) JOURS À L'AVANCE DE LA DATE PRÉVUE DE RÉALISATION DES TRAVAUX. LE PROJET DEVRA ÊTRE PRÊT À POUVOIR PRENDRE LES ARRANGEMENTS QUI S'IMPOSENT POUR UNE INSPECTION INTÉRIEURE DES TRAVAUX ET POUR

UNE MISE EN SERVICE DE L'APPAREILLAGE. AVISER LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET DE TOUT CHANGEMENT AU CALENDRIER ET CE, PAR ÉCRIT.

31. PAR PÉRIODE DE QUINZE (15) JOURS APRÈS LA DATE DE RÉALISATION SUBSTANTIELLE DES TRAVAUX, TELLE QUE DÉTERMINÉ PAR L'INGÉNIEUR, SE REPORTER À L'ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE AFIN DE RETROUVER LES EXIGENCES ADDITIONNELLES QUI SE RAPPORTENT AOUT ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE.
32. L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE EST L'ENTREPRENEUR PRINCIPAL OU GÉNÉRAL POUR LE PROJET EN COURS ET DEVRA CONSÉQUEMMENT ÊTRE RESPONSABLE DE L'EMBAUCHE DE L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ ET DE TOUTS LES AUTRES SOUS-TRAITANTS REQUIS.
33. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA ASSUMER TOUTES LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT NEUF, Y COMPRIS LA COORDINATION DES EXPÉDITIONS ET DE L'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE, JUSQU'AU MOMENT DE L'INSTALLATION, DU MONTAGE DE L'APPAREILLAGE ET DE L'APPLICATION DE LA GARANTIE.
34. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE BIEN CONNAÎTRE TOUTS LES SYSTÈMES À INSTALLER EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, EN OUTRE, IL DEVRA AVOIR ÊTÉ L'INSTALLATEUR DES SYSTÈMES IDENTIQUES OU SEMBLABLES AU COURS DES DOUZE (12) DERNIERS MOIS, IL SE PEUT QUE L'INGÉNIEUR EXIGE UNE PRÉVE D'EXPERIENCE DANS LE MONTAGE DE SYSTÈMES DE LA SORTIE ET CE, AVANT OU APRÈS L'ADJUDICATION DU CONTRAT.
35. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE LIRE ET DE BIEN COMPRENDRE TOUTES LES INSTRUCTIONS DE MONTAGE ET CE, POUR L'ENSEMBLE DES COMMANDES ET DE L'APPAREILLAGE REQUIS POUR ASSURER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX COMME CONVENU. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR TOUTS LES TRAVAUX NÉCESSAIRES ANSI QUE LES MATÉRIAUX, LES RACCORDS ET LA QUINCAILLERIE NÉCESSAIRES POUR MONTER L'ÉQUIPEMENT EN CONFORMITÉ AVEC LES INSTRUCTIONS FAISANT L'OBJET DE LA COTATION. REMPLIR LES VIDES PAR L'EMPOI D'UN PRODUIT D'IGNIFUGAGE À L'EMPLACEMENT DE TOUTES LES PÉNÉTRATIONS DANS LES MATÉRIAUX DE LA STRUCTURE. LES INSTALLATIONS DE DRAINAGE ET D'ÉVÉNÉ DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX COÛTS DE CONSTRUCTION PERTINENTS ANSI QU'AVEC LES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LES SYSTÈMES D'INONDATION DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

36. PRÉVOIR DES RACCORDS-UNIIONS ET DES BRIDES POUR FACILITER L'ENTRETIEN ET LE DÉMONTAGE.
37. ESPACE D'ENTRETIEN COURANT, DE DÉMONTAGE ET D'ENLEVEMENT DE L'APPAREILLAGE ET DES PIÈCES COMPOSANTES; À PRÉVOIR EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT ET LES INDICATONS FERTINENTES.
38. FOURREAUX À TUYAUX, AUX ENDOITS OU AUX POINTS OÙ LES TUYAUX TRAVERSENT DES OUVRAGES DE MAÇONNERIE OU DES OUVRAGES CÉLÈS COMME OFFRANT UNE RÉSISTANCE AU FEU : TUYAUX EN ACIER DE LA NOMENCLATURE 416; DÉBOURAGEMENT 416; TOUT AUTOUR; REMPLIR LES VIDES PAR L'EMPOI D'UN PRODUIT D'IGNIFUGAGE À L'EMPLACEMENT DE TOUTES LES PÉNÉTRATIONS DANS LES MATÉRIAUX DE LA STRUCTURE. LES INSTALLATIONS DE DRAINAGE ET D'ÉVÉNÉ DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX COÛTS DE CONSTRUCTION PERTINENTS ANSI QU'AVEC LES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LES SYSTÈMES D'INONDATION DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
39. PLAQUES DE GARNITURE, SUR LES TUYAUX TRAVERSANT DES MURS, DES CLOISONS, DES PLANCHERS ET DES PLAFONDS DANS DES LOCAUX FINIS : EN LATON ET À PLACÉAGE AU CHROME OU AU NICKEL, DE TYPE MONOLBLOC ET À ASSORTIR DE VIS DE RÉGLAGE.
40. ÉPREUVE DE LA TUYAUTERIE, MAINTENIR UNE PRESSION D'ESSAI AU COURS D'UNE PÉRIODE DE 4 HEURES ET CÉCI, SANS QU'IL NE SE MANIFESTE DE PERTE DE PRESSION. ASSUJETTIR LA TUYAUTERIE DE VAPEUR ET HYDRONIQUE À DES ESSAIS HYDRAULIQUES, EN AFFLIQUANT UNE PRESSION CORRESPONDANT À 1,5 FOIS LA PRESSION DU SYSTÈME; LES INSTALLATIONS DE DRAINAGE ET D'ÉVÉNÉ DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX COÛTS DE CONSTRUCTION PERTINENTS ANSI QU'AVEC LES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LES SYSTÈMES D'INONDATION DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

41. TRAVAUX DE PEINTURE : REMETTRE À NEUF TOUTES LES FINITIONS ENDOMMAGÉES PAR SUITE DE L'EXÉCUTION DES PRÉSENTS TRAVAUX. AJOUTIUR UNE COUCHE D'APPRÊT ANTI-CORROSIIF SUR LES SUPPORTS FERREUX ET LES OUVRAGES DE FABRICATION SUR PLACE.
42. PRÉVOIR DES PORTES D'ACCÈS À L'EMPLACEMENT DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE DE TYPE SCÉLLÉ.
43. SOUPAPES DE DRAINAGE, À PRÉVOIR À DES POINTS BAS ANSI QU'À L'EMPLACEMENT DE SOUPAPES DE SECTIONNEMENT DE SECTIONS.

44. UNE FOIS LES OPÉRATIONS DE MONTAGE ET D'ESSAI TERMINÉS, NETTOYER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, PURGER TOUTE LA TUYAUTERIE ET NETTOYER TOUTS LES ÉCOUTOIRS.

45. ÉPREUVE DE LA TUYAUTERIE, MAINTENIR UNE PRESSION D'ESSAI AU COURS D'UNE PÉRIODE DE 4 HEURES ET CÉCI, SANS QU'IL NE SE MANIFESTE DE PERTE DE PRESSION. ASSUJETTIR LA TUYAUTERIE DE VAPEUR ET HYDRONIQUE À DES ESSAIS HYDRAULIQUES, EN AFFLIQUANT UNE PRESSION CORRESPONDANT À 1,5 FOIS LA PRESSION DU SYSTÈME; LES INSTALLATIONS DE DRAINAGE ET D'ÉVÉNÉ DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX COÛTS DE CONSTRUCTION PERTINENTS ANSI QU'AVEC LES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LES SYSTÈMES D'INONDATION DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

46. TRAVAUX DE PEINTURE : REMETTRE À NEUF TOUTES LES FINITIONS ENDOMMAGÉES PAR SUITE DE L'EXÉCUTION DES PRÉSENTS TRAVAUX. AJOUTIUR UNE COUCHE D'APPRÊT ANTI-CORROSIIF SUR LES SUPPORTS FERREUX ET LES OUVRAGES DE FABRICATION SUR PLACE.

47. PRÉVOIR DES PORTES D'ACCÈS À L'EMPLACEMENT DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE DE TYPE SCÉLLÉ.
48. SOUPAPES DE DRAINAGE, À PRÉVOIR À DES POINTS BAS ANSI QU'À L'EMPLACEMENT DE SOUPAPES DE SECTIONNEMENT DE SECTIONS.

49. UNE FOIS LES OPÉRATIONS DE MONTAGE ET D'ESSAI TERMINÉS, NETTOYER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, PURGER TOUTE LA TUYAUTERIE ET NETTOYER TOUTS LES ÉCOUTOIRS.

50. PRENDRE SOIN DE PROTÉGER LES OCCUPANTS ET LE BÂTIMENT CONTRE TOUTE BLESSURE OU TOUTE AVARIE QUI POURRAIT ÊTRE CAUSÉE PAR DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION.

51. TOUTS LES TRAVAUX DE COUPAGE ET DE RAPIÉÇAGE DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, EN VERTU DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL. LE TRAVAIL DE COUPAGE COMME S'ILS FAISAIENT PARTIE DE LA SOUMISSION; POUR CE FAIRE, EMBAUCHER LES CORPS DE MÉTIER APPROPRIÉS POUR LA PRATIQUE DES OUVRAGES DE DÉCOUPURE ET DE RAPIÉÇAGE NÉCESSAIRES.

52. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTS LES MATÉRIAUX ET L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DEVRONT ÊTRE NEUFS ET EXEMPTS DE DOMMAGES, DE PLAQUES PÂLES, D'OXYDATION ET DE DÉFAUTS DU GENRE, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES MATÉRIAUX DOIT ÊTRE LES OBJECTIFS ET LES FONCTIONS SONT SEMBLABLES DEVRONT ÊTRE LES PRODUITS D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.

53. PRÉVOIR LES ARTICLES COMPLÉMENTAIRES OÙ LES MATÉRIAUX COMPLÉMENTAIRES REQUIS, DE SORTIE QUE LES SUPPORTS D'APPAREILS, LES SOCLÉS DE FABRICATION D'USINE, LES CROCHETS, LES AGRÈVES, LES CONNECTEURS, LES PRODUITS D'ÉTANCHÉITE, LES TUBS, LES PRODUITS NETTOYEURS, LES OUVRAGES DE PROTECTION ET LES ENSEMBLES DU GENRE CORRESPONDANT À DES SYSTÈMES EN TOUT POINT COMPLETS ET ENTÈREMENT OPÉRATIONNELS ET LIÉS QUE L'ON SE DOIT DE REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.

54. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE D'ACCEPTER, DE DÉCHARGER, D'ENTRÉPOSER, DE GÉRER ET DE HESER EN VERTU DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL. LE TRAVAIL DE COUPAGE COMME S'ILS FAISAIENT PARTIE DE LA SOUMISSION; POUR CE FAIRE, EMBAUCHER LES CORPS DE MÉTIER APPROPRIÉS POUR LA PRATIQUE DES OUVRAGES DE DÉCOUPURE ET DE RAPIÉÇAGE NÉCESSAIRES.

55. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTS LES MATÉRIAUX ET L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DEVRONT ÊTRE NEUFS ET EXEMPTS DE DOMMAGES, DE PLAQUES PÂLES, D'OXYDATION ET DE DÉFAUTS DU GENRE, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES MATÉRIAUX DOIT ÊTRE LES OBJECTIFS ET LES FONCTIONS SONT SEMBLABLES DEVRONT ÊTRE LES PRODUITS D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.

56. PRÉVOIR LES ARTICLES COMPLÉMENTAIRES OÙ LES MATÉRIAUX COMPLÉMENTAIRES REQUIS, DE SORTIE QUE LES SUPPORTS D'APPAREILS, LES SOCLÉS DE FABRICATION D'USINE, LES CROCHETS, LES AGRÈVES, LES CONNECTEURS, LES PRODUITS D'ÉTANCHÉITE, LES TUBS, LES PRODUITS NETTOYEURS, LES OUVRAGES DE PROTECTION ET LES ENSEMBLES DU GENRE CORRESPONDANT À DES SYSTÈMES EN TOUT POINT COMPLETS ET ENTÈREMENT OPÉRATIONNELS ET LIÉS QUE L'ON SE DOIT DE REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.

57. L'ENTREPRENEUR DEVRA GARDER LES LIeux EXEMTS D'ACCUMULATIONS DE DÉBRIS ET CE, À L'ENTRÉE SATISFACTION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET ET EN TOUT TEMPS. LE NETTOYAGE DE LA ZONE AFFECTÉE DEVRA ÊTRE ENREGISTRÉ EN CONTINU POUR CE QUI EST DE LA PROTECTION CONTRE LA POUSSIÈRE; IL FAUDRA RÉNOUVER L'APPAREILLAGE ET LE MOBILIER EN SE SERVANT DE TOILES PROTÉCTORIQUES, AFIN D'ASSURER UNE PROTECTION EFFICACE CONTRE TOUTE INFILTRATION DE POUSSIÈRE.

58. L'APPAREILLAGE NÉCESSITANT UN RACCORDEMENT À UNE SOURCE DE COURANT ÉLECTRIQUE DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE APPROBATION DE LA CSA OU DE LA SOCIÉTÉ DE L'HYDRO ET CE, PAR RAPPORT À L'ENDROIT OU LEDIT APPAREILLAGE SERA MONTÉ.
59. L'ENTREPRISE DES MATÉRIAUX DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET ET LES AUTRES CORPS DE MÉTIER.

60. LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT PORTANT SUR LA MANUTENTION, LE MONTAGE ET L'ÉPREUVE DE L'APPAREILLAGE PRÉSCRIT ICI-MÊME DEVRONT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME FAISANT PARTIE DU PRÉSENT DEVIS.
61. AVANT L'ACCEPTATION DES TRAVAUX, PRÉVOIR LES OUTILS, L'APPAREILLAGE ET LE PERSONNEL REQUIS POUR DÉMONTRER LA FAÇON D'EXPLOITER, DE CONTRÔLER, D'AJUSTER, DE DÉPANNER ET D'ASSURER L'ENTRETIEN COURANT DE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES ET DE L'APPAREILLAGE, DES DEMONSTRATIONS ET LA FAÇON D'EXPLOITER LES SYSTÈMES ET L'APPAREILLAGE DEVRONT SE FAIRE AU COURS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL.

62. INSPECTER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE À SON ARRIVÉ AU CHANTIER ET FAIRE PART À L'INGÉNIEUR DU PROJET DE TOUT ENDOMMAGEMENT ET (OU) DE TOUT MANQUE.

63. SOUMETTRE UNE (1) COPIE DES DESSINS D'ATELIER ET DES FICHES TECHNIQUES, SOUS FORME ÉLECTRONIQUE « PDF », DE L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE ET DES SYSTÈMES PRÉSCRITS. LES DESSINS D'ATELIER EN FORMAT INDOCU POUR CHAQUE UN DES ÉLÉMENTS DE L'APPAREILLAGE DEVRONT ÊTRE ÉLECTRONIQUE ET À L'ÉTAT RÉVERSÉ SERONT REDISTRIBUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES INSTRUCTIONS DE LA PERSONNE CHARGÉE DÉGRÉER LE PROJET.

64. L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, DE LA TUYAUTERIE, DES CONDUITS ET DU CÂBLAGE DEVRONT ÊTRE SUSPENDUS DEPUIS LA STRUCTURE DU BÂTIMENT.

65. PRATIQUER LES TRAVAUX REQUIS DE COUPAGE, DE RAPIÉÇAGE ET DE CAROTTAGE DE L'ENSEMBLE DES MURS, DU PLAFOND ET DES AUTRES SURFACES, ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES PAR RAPPORT AUX TRAVAUX DE MÉCANIQUE. AVANT DE PRATIQUER DES TRAVAUX DE FORAGE ET DE COUPE DE NOYAUX DANS LES DALLES DE PLANCHER, L'ON SE DEVRA DE COMMUNIQUER AVEC LES PERSONNES RESPONSABLES DE LE GÉRER LE BÂTIMENT, AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC LES EXIGENCES ET LES POLLUIQUES EN LA MATIÈRE. AVANT DE COUPER OU DE CAROTTER DES DALLES, SE FONDER SUR L'EMPIRE DE LA TECHNOLOGIE « QIP » POUR DÉTERMINER LES PROFONDEURS DES CAVITÉS. COORDONNER LES TRAVAUX DE FORAGE AFIN DE MINIMISER LE COUPAGE DESOUDONTS ET DE L'ACIER D'ARMATURE SUR PLACE. IGNIFIER TOUTS LES NOUVELLES PÉNÉTRATIONS QUE L'ON SE DOIT DE RENDRE IGNIFIES. DANS SA COTATION, L'ENTREPRENEUR DEVRA TENIR COMPTE DE TOUTS LES TRAVAUX SE RAPPORTANT AUFORAGE DE NOYAUX APRÈS LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL, OBTENIR UNE VÉRIFICATION ÉCRITE DES ENDROITS, TYPES, FORAGE APRÈS DE L'ARCHITECTE ET (OU) DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA CONCEPTION D'INTÉRIEUR ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DES TRAVAUX DE FORAGE. NE PAS SE SERVIR DE CHALUMEAUX DE COUPAGE POUR LA PRATIQUE DE TROUS, RAPIÉÇER TOUTS LES TROUS DANS LES DALLES, EN SE SERVANT D'UN PRODUIT DE CALFEUTRAGE DE TYPE IGNIFUGE ET FIGURANT AUX LISTES DE PRODUITS HOMOLOGUÉS DES ULC. LES SURFACES PÉRIPHÉRIQUES DEVONT ÊTRE FINIES PAR APPRÊTAGE ET RENOUVÉ À L'ÉTAT PRÊT POUR UN RECOURVEMENT DÉFINIT PAR D'AUTRES TIÈRES (DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC L'ENTREPRENEUR EN TOITURE).

67. L'AMÉNAGEMENT DE TUYAUTERIE FIGURANT DANS LES DESSINS REPRÉSENTE LÉCHÉMINEMENT GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE TUYAUTERIE ET NE MONTRE PAS TOUTS LES RACCORDS ET TOUTS LES DÉCALAGES REQUIS POUR RÉALISER L'ENSEMBLE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA ÊTRE RESPONSABLE DE LA PRÉVISION DE TOUTS LES RACCORDS ET DÉCALAGES DE TUYAUTERIE REQUIS POUR ASSURER UN MONTAGE COORDONNÉ DES PRÉSENTS OUVRAGES ET DES AUTRES SYSTÈMES COME CONDUITS, TUYAUX, INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE ET ANGI DE SUITE.

68. PROTÉGER LE SYSTÈME EXISTANT DE MANUTENTION D'AIR CONTRE LA POUSSIÈRE DÉGAGÉE PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION. PRÉVOIR DES FILTRES INTÉRIÉDIAIRES À L'EMPLACEMENT DES OUVERTURES DE RETOUR. À ATTACHER SÉPARÉMENT À L'INTÉRIEUR DES DÉBRIS. REMPLIÉS CES FILTRES APRÈS LE MONTAGE DE LA TUYAUTERIE ET L'ENTRÉE DES TRAVAUX À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE DE DÉMOLITION.

69. AVANT LA FERMETURE DES PLAFONDS, L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DEVRA AVER L'INGÉNIEUR D'UNE INSPECTION EST REQUIS AVEC DE POURSUIVRE LEURS TRAVAUX.

70. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉPARER LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET TROIS (3) JOURS À L'AVANCE DE LA DATE PRÉVUE DE RÉALISATION DES TRAVAUX. LE PROJET DEVRA ÊTRE PRÊT À POUVOIR PRENDRE LES ARRANGEMENTS QUI S'IMPOSENT POUR UNE INSPECTION INTÉRIEURE DES TRAVAUX ET POUR

EMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE

1. L'EMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE QUI EST PRÉSENTÉ DANS LES DESSINS DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT APPROXIMATIVF SEULEMENT.
2. PROCÉDER À UNE ÉTUDE DES ZONES DANS LESQUELLES LA TUYAUTERIE SERONT MONTÉS. PRENDRE LES SUBSTANTIELLES DES TRAVAUX, TELLE QUE DÉTERMINÉ PAR L'INGÉNIEUR, SE REPORTER À L'ÉQUIPEMENT EXISTANTS QUI CONSTITUENT DES OBSTRUCTIONS ET CE, AVANT LE FORAGE DES TROUS REQUIS. TOUTS LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT, DE DÉPLACEMENT ET DE REMONTAGE DES SERVICES EXISTANTS DE MÉCANIQUE ET (OU) D'ÉLECTRICITÉ REQUIS POUR PERMETTRE LE MONTAGE APPROPRIÉ DE TOUTE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE CONCEPTION ET FAIRE AUSSI PARTIE DES TRAVAUX DU PRÉSENT CONTRAT.
3. EN VUE DU MONTAGE DE LA TUYAUTERIE, FORER DES TROUS-TÉMOINS DANS LES PLANCHERS ET LES MURS, AFIN DE DÉTERMINER L'EMPLACEMENT DES ÉLÉMENTS STRUCTURELS EXISTANTS ANSI QUE DES OBSTRUCTIONS À ÉVITER.
4. SE REPORTER AUX DÉTAILS D'OSSATURE DES DESSINS AFIN DE RETROUVER LES PÉNÉTRATIONS DANS LES PLANCHERS ET LES MURS.

DESSINS D'ATELIER

1. À SOUMETTRE À L'APPROBATION DE L'INGÉNIEUR UNE (1) COPIE DES DESSINS D'ATELIER ET CE, POUR L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, DES PRODUITS ET DES SYSTÈMES, EN DEÇA D'UNE (1) SEMAINE DE LA DATE D'ADJUDICATION DU CONTRAT.

GARANTIE

1. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES AILLEURS, GARANTIR TOUTS LES TRAVAUX POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ACCEPTATION DES TRAVAUX.

MATÉRIAUX

1. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES MATÉRIAUX ET L'ÉQUIPEMENT DEVRONT ÊTRE NEUFS ET EXEMPTS DE DOMMAGES, DE PLAQUES PÂLES, D'OXYDATION ET DE DÉFAUTS DU GENRE, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES MATÉRIAUX DOIT ÊTRE LES OBJECTIFS ET LES FONCTIONS SONT SEMBLABLES DEVRONT ÊTRE LES PRODUITS D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.

ACCESSOIRES

1. PRÉVOIR LES ARTICLES COMPLÉMENTAIRES OÙ LES MATÉRIAUX COMPLÉMENTAIRES REQUIS COMME LES SUPPORTS D'APPAREILS, LES SOCLÉS DE FABRICATION D'USINE, LES CROCHETS, LES CONNECTEURS, LES PRODUITS D'ÉTANCHÉITE, LES LUBRIFIANTS, LES PRODUITS NETTOYEURS, LES OUVRAGES DE PROTECTION ET LES ENSEMBLES DU GENRE, AFIN DE S'ASSURER QUE LE TOUT CORRESPONDE À DES SYSTÈMES EN TOUT POINT COMPLETS ET ENTÈREMENT OPÉRATIONNELS ET TELS QUE L'ON SE DOIT DE REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.

PROTECTION CONTRE LES SECOURSISISMQUES

1. LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DE TOUTS LES ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ANSI QUE DE LEURS CONNEXIONS DEVRONT ÊTRE CONFORMES AU CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO, SELON L'ÉDITION DE 2012; IL EN EST DE MÊME POUR LA MAÇONNERIE, LES APPAREILS ET LES TUYAUX ET LEUR CONTENU.
2. LA CONCEPTION DES ÉLÉMENTS STRUCTURELS DE PROTECTION CONTRE LES SECOURSISISMQUES ET DE LEURS CONNEXIONS DEVRA ÊTRE RÉALISÉE PAR UN INGÉNIEUR ENREGISTRÉ EN CHARPENTE, AUS SERVICES DE L'ENTREPRENEUR ET DÉTENTEUR D'UNE LICENCE DE PRATIQUE EN ONTARIO. CET INGÉNIEUR DEVRA FOURIR SA SIGNATURE ET SON Sceau SUR LES DESSINS DE CONCEPTION EN CAUSE.
3. LES DESSINS ACCOMPAGÉS D'UN Sceau D'APPROBATION DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS CONCURRENTÉMENT AVEC LES DESSINS D'ATELIER À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES. L'INGÉNIEUR EN CHARPENTE QUI AURA APPRÔÉ SON Sceau SUR LES DESSINS DEVRA S'ASSURER DE PASSER SUFFISAMMENT DE TEMPS SUR L'ÉPAISSEUR DE PAROI DES TUYAUX EN ACIER DE CARBONE TRAITÉ PAR CHAUFFAGE, AVEC TÊTE À S'ASSURER QUE LE TOUT EST BIEN RÉALISÉ ET DE CERTIFIER PAR ÉCRIT QUE LES TRAVAUX SONT GÉNÉRALEMENT CONFORMES À SES DÉTAILS DE CONCEPTION.

REGISTRE DES DESSINS DE « L'OUVRAGE CONSTRUIT »

1. ENREGISTRER TOUTS LES DÉVATIONS ET TOUTS LES CHANGEMENTS AUX DOCUMENTS DU CONTRAT SUR UN JEU DISTINCT DE DOCUMENTS QUE L'ON SE DEVRA DE GARDER PAR SUITE. UNE FOIS LE TOUT TERMINÉ, RETENIR DEUX (2) JEUX DE COPIES BLANCHES DES DESSINS D'APRÈS-EXÉCUTION AU PROPRIÉTAIRE ANSI QU'À L'INGÉNIEUR.

ISOLANT THERMIQUE POUR LA TUYAUTERIE

1. LA CLASSIFICATION DE DANGER NE DEVRA PAS DÉPASSER L'INDICE DE DISPERSION DES FLAMMES DE 25; POUR CE QUI EST DE L'INDICE DE DISPERSION DE FUMÉE, LA VALEUR NE DEVRA PAS DÉPASSER 10.
2. UTILISER UNE DOUBLURE À THERMO-TOLÈ 2256 SUR TOUTES LES SOUPAPES APPARENTES ET ISOLÉES; IL DEVRA EN ÊTRE DE MÊME POUR LA TUYAUTERIE ET LES RACCORDS ISOLÉS ET APPARENTS.

ISOLANT : DOUBLURES SERVANT DE THERMO-TOLÈS, COMPLÈTES AVEC UNE ÉTIQUETTE ULC S-102, COMME SUIT :

1. LA CLASSIFICATION DE DANGER NE DEVRA PAS DÉPASSER L'INDICE DE DISPERSION DES FLAMMES DE 25; POUR CE QUI EST DE L'INDICE DE DISPERSION DE FUMÉE, LA VALEUR NE DEVRA PAS DÉPASSER 10.
2. UTILISER UNE DOUBLURE À THERMO-TOLÈ 2256 SUR TOUTES LES SOUPAPES APPARENTES ET ISOLÉES; IL DEVRA EN ÊTRE DE MÊME POUR LA TUYAUTERIE ET LES RACCORDS ISOLÉS ET APPARENTS.

65. PRATIQUER LES TRAVAUX REQUIS DE COUPAGE ET DE RAPIÉÇAGE DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, EN VERTU DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL. LE TRAVAIL DE COUPAGE COMME S'ILS FAISAIENT PARTIE DE LA SOUMISSION; POUR CE FAIRE, EMBAUCHER LES CORPS DE MÉTIER APPROPRIÉS POUR LA PRATIQUE DES OUVRAGES DE DÉCOUPURE ET DE RAPIÉÇAGE NÉCESSAIRES.

NOM

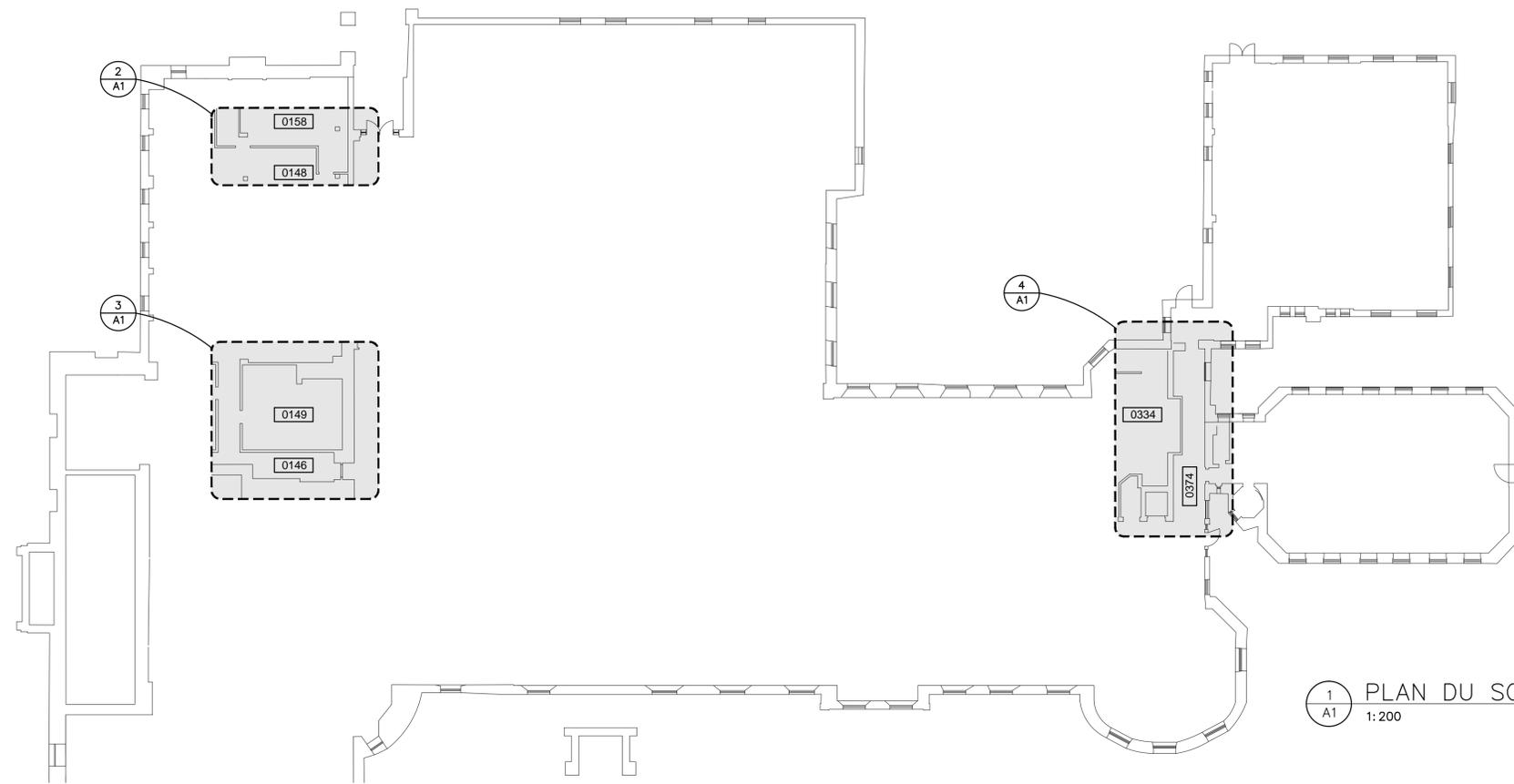
NOTES GÉNÉRALES

- AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS, INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESIGN.
- TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICUÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

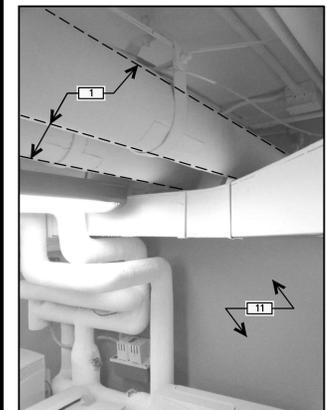
NOTES DU DESSIN – FEUILLE A1 :

CES NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A1 SEULEMENT :

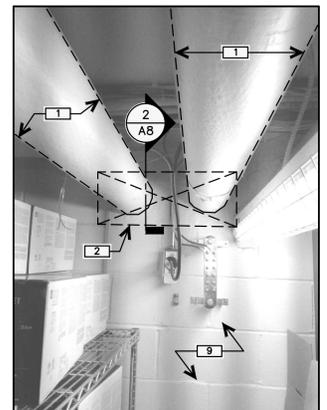
- TUYAUTERIE EXISTANTE, À ENLEVER ET À REMPLACER PAR DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
- ENLEVER UNE PORTION DU MUR EXISTANT, EN FONCTION DU BÉSOIN, POUR L'ACHÈVEMENT DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE. SE REPORTER AU DÉTAIL.
- NOUVELLE TUYAUTERIE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
- ENLEVER LE PLAFOND EXISTANT EN PLÂTRE SUR DU LATTIS MÉTALLIQUE, SELON LES INDICATIONS; LE REMPLACER PAR UN NOUVEAU PLAFOND EN GYPSE, FINI DE PEINTURE. SE REPORTER AUX DÉTAILS.
- CANALISATION MONTANTE ET EXISTANTE DE TUYAUTERIE, À ENLEVER ET À REMPLACER PAR DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
- RAPÉCER, RÉPARER ET REMETTRE À NEUF LE FINI DE REVÊTEMENT D'EXTÉRIEUR EXISTANT, À L'EMPLACEMENT DE L'OUVERTURE DE ±6 PO. DE DIAMÈTRE, SOIT AU POINT D'ENLEVEMENT DE LA TUYAUTERIE ET DU CONDUIT DE MÉCANIQUE. FINI, À ASSORTIR AU FINI EXISTANT. SE REPORTER AU DÉTAIL.
- RAPÉCER, RÉPARER ET REMETTRE À NEUF LE FINI MURAL EXISTANT ET D'INTÉRIEUR EN PLÂTRE, À L'EMPLACEMENT DE L'OUVERTURE DE ±6 PO. DE DIAMÈTRE, SOIT AU POINT D'ENLEVEMENT DE LA TUYAUTERIE ET DU CONDUIT DE MÉCANIQUE. FINI, À ASSORTIR AU FINI EXISTANT. SE REPORTER AU DÉTAIL.
- ARMOIRE EXISTANTE DE TÉLÉPHONE, À CONSERVER.
- MUR EXISTANT EN BLOCS DE BÉTON.
- GYPSE EXISTANT D'UN CÔTÉ DU MUR EN BLOCS DE BÉTON.
- GYPSE EXISTANT DES DEUX CÔTÉS DE L'OSSATURE À MONTANTS EN ACIER.
- REVÊTEMENT EXISTANT ET D'EXTÉRIEUR EN STUC, SUR DU LATTIS EN MÉTAL.
- TUYAUTERIE EXISTANTE, À ENLEVER. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.



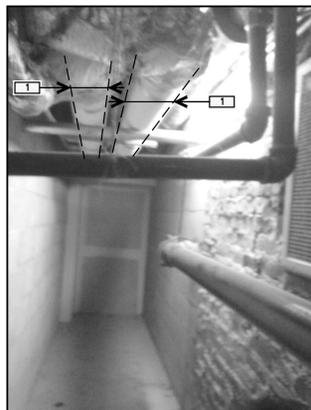
1 PLAN DU SOUS-SOL
1:200



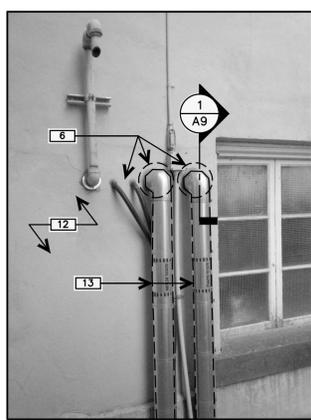
5 (E) PHOTO
A1



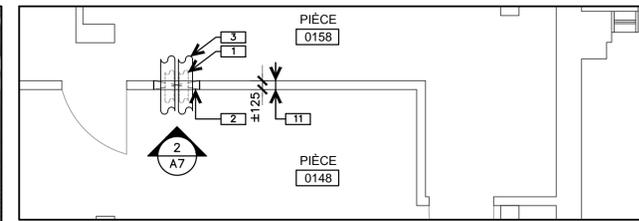
6 (E) PHOTO
A1



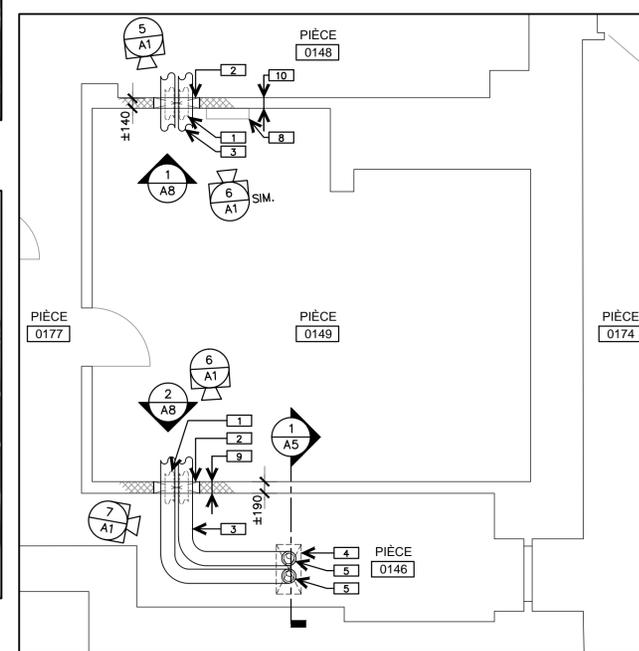
7 (E) PHOTO
A1



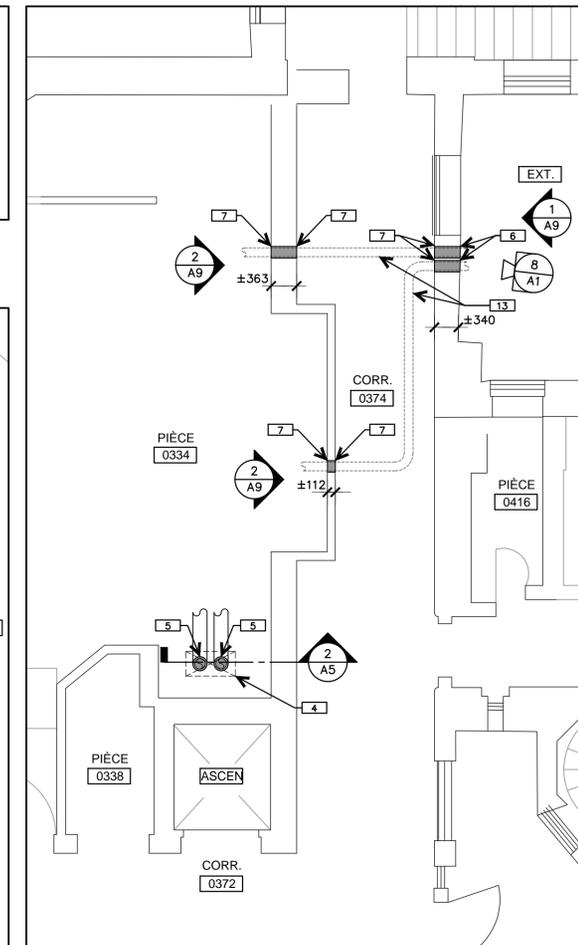
8 (E) PHOTO
A1



2 PARTIAL BASEMENT FLOOR PLAN
1:50



3 PLAN DU SOUS-SOL PARTIEL
1:50



4 PLAN DU SOUS-SOL PARTIEL
1:50

LÉGENDE:

S'APPLIQUENT À TOUTS LES DESSINS:

- XXX → NOTE DE DESSIN
- X/AXXX → RÉFÉRENCE COUPE DE BÂTIMENT
- X/AXXX → NUMÉRO DU DESSIN
- X/AXXX → SECTION DE RÉFÉRENCE
- X/AXXX → NUMÉRO DE LA FEUILLE
- X/AXXX → RÉFÉRENCE DU DÉTAIL
- 00.00 → HAUTEUR DU PLAFOND
- → MUR EXISTANT À DÉMONTÉ
- /// → SURFACE À ENLEVER
- AFF → DESSUS LE PLANCHER FINI
- c/w → COMPLET AVEC
- (E) → EXISTANT
- o.c. → CENTRE À CENTRE
- REV. → MIROIR
- S/E → SALLE D'EAU
- SIM. → SIMILAIRE
- TOC → DESSUS DE LA DALLE EN BÉTON
- TOD → DESSUS DU PLATELAGE
- TYP. → TYPIQUE
- Ø → INDIQUE LA HAUTEUR DE PLAFOND

Issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
7		
6		
5		
4		
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013

project
projet

**ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE**

**PLAN DU SOUS-SOL
& DÉTAILS**

approved by
approuvé par M. MARTIGNAGO

designed by
conçu par M. MARTIGNAGO

drawn by
dessiné par S. SIDONS (1321)

date
À VOIR DATE D'ÉMISSION

NCC project no.
no. du projet de la CCN RD - 110891

scale
échelle TEL QU'INDIQUÉ



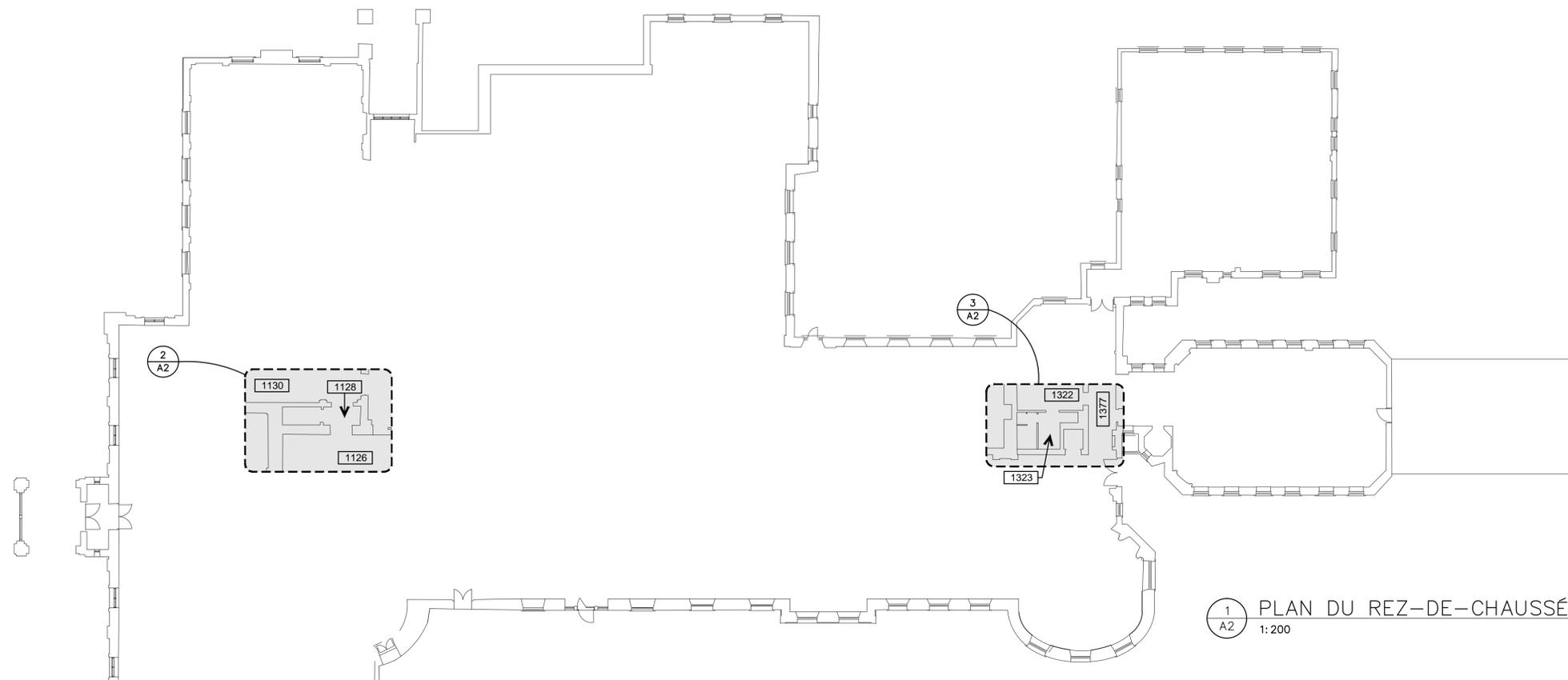
NOTES GÉNÉRALES

- A. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- B. TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS, INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- C. NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- D. LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESIGN.
- E. TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICUÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

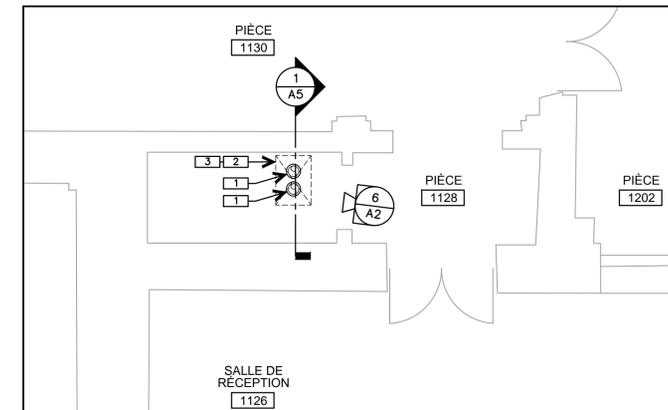
NOTES DU DESSIN – FEUILLE A2 :

LES NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A2 SEULEMENT :

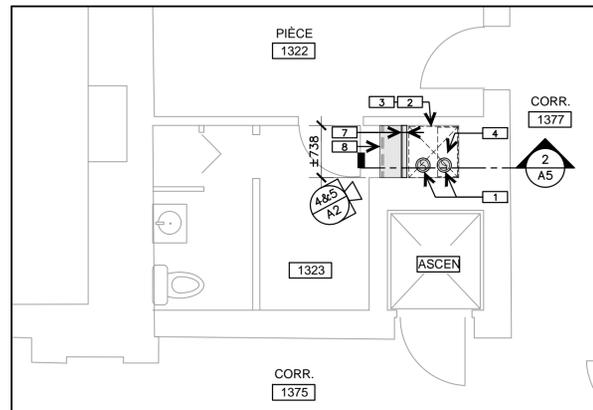
- 1. CANALISATION MONTANTE DE TUYAUTERIE EXISTANTE, À ENLEVER ET À REMPLACER PAR DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
- 2. ENLEVER LE PLAFOND EXISTANT EN PLÂTRE SUR DU LATTIS MÉTALLIQUE, SELON LES INDICATIONS; LE REMPLACER PAR UN NOUVEAU PLAFOND EN GYPSE, FINI DE PEINTURE. SE REPORTER AUX DÉTAILS.
- 3. ENLEVER LE FINI EXISTANT DE PLANCHER ET LE SOUS-PLANCHER EN BOIS, SELON LES INDICATIONS; REMPLACER LE TOUT PAR UN NOUVEL OUVRAGE DE REMPLISSAGE DE SOUS-PLANCHER EN CONTRE-PLAQUE, À AMÉNAGER AVEC DES OUVRAGES DE BLOCC EN BOIS, FINI DE PEINTURE. ENLEVER L'ÉTAGÈRE EXISTANTE ET LA TIGE À MANTEAUX DU PLACARD.
- 5. PLINTHE EXISTANTE, À ENLEVER SOIGNEUSEMENT, SELON LES INDICATIONS.
- 6. ENLEVER LE LUMINAIRE EXISTANT AU PLAFOND. SE REPORTER À L'ÉLECTRICITÉ.
- 7. MUR NEUF : FINITION MURALE EN GYPSE DE 13 mm, SUR UNE OSSATURE À MONTANTS EN ACIER DE 92 mm, À 400 mm D'ENTRE AXES, DANS LA PLEINE HAUTEUR (± 2 413 mm). MONTER LE MUR LE PLUS PRÈS POSSIBLE DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE.
- 8. NOUVELLE ÉTAGÈRE DE PLACARD DE 400 mm DE PROFONDEUR, À AMÉNAGER AVEC UNE TIGE À MANTEAUX; À ASSORTIR AUX MATÉRIAU ET FINI EXISTANTS.



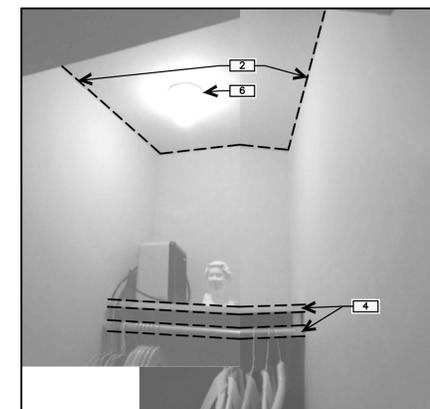
1 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
1:200



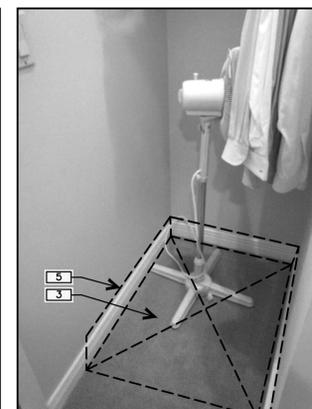
2 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE PARTIEL
1:50



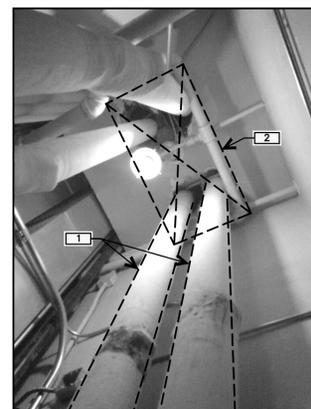
3 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE PARTIEL
1:50



4 (E) PHOTO



5 (E) PHOTO



6 (E) PHOTO

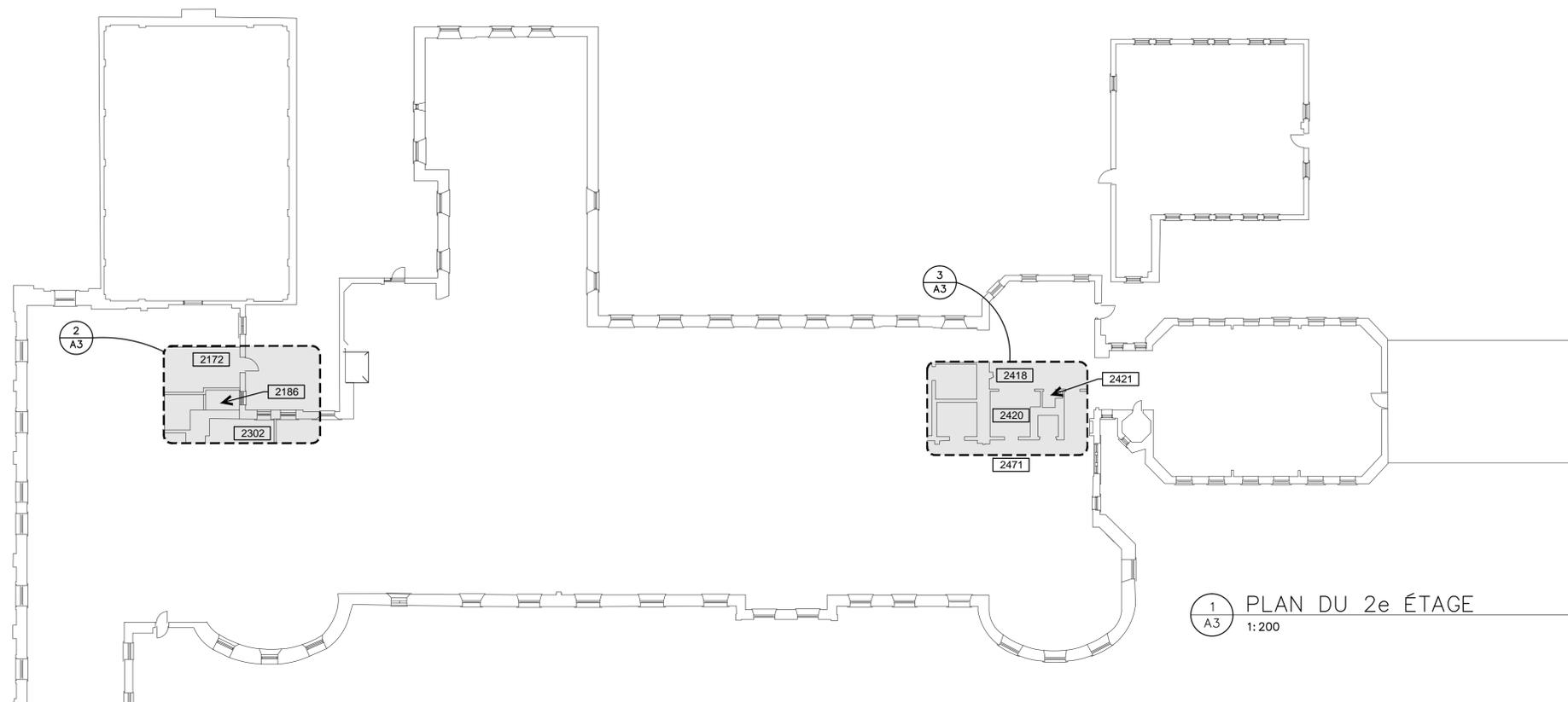
Issued or revised / émis ou révisé	
no.	description / date
7	
6	
5	
4	
3	ÉMIS POUR SOUMISSION 16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION 12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION 28 MAR 2013
no.	description / date

project / projet

**ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE**

**PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
& DÉTAILS**

approved by / approuvé par M. MARTIGNAGO
designed by / conçu par M. MARTIGNAGO
drawn by / dessiné par S. SIDONS (1321)
date / À VOIR DATE D'ÉMISSION scale / échelle TEL QU'INDIQUÉ
NCC project no. / no. du projet de la CCN RD - 110891



1 PLAN DU 2e ÉTAGE
1:200

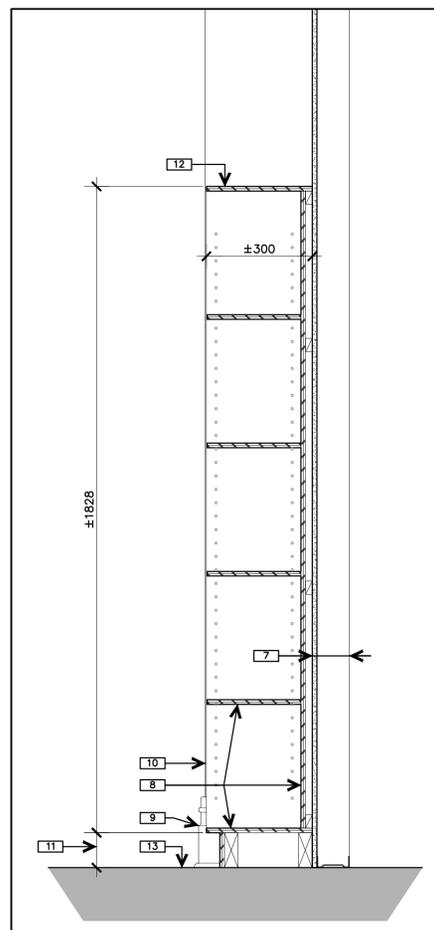
NOTES GÉNÉRALES

- A. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- B. TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS, INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- C. NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- D. LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESIGN.
- E. TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICUÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

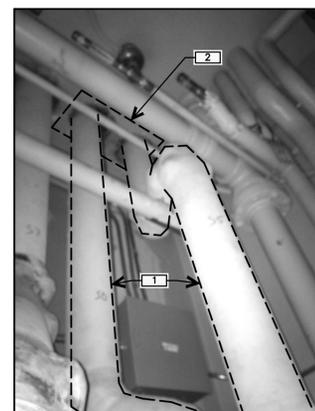
NOTES DU DESSIN – FEUILLE A3 :

LES NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A3 SEULEMENT :

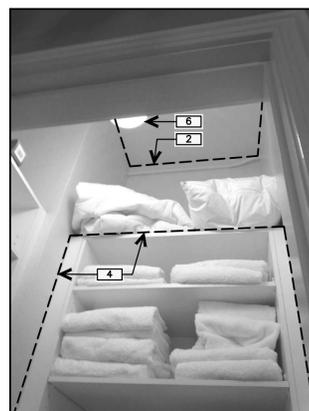
1. CANALISATION MONTANTE DE TUYAUTERIE EXISTANTE, À ENLEVER ET À REMPLACER PAR DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
2. ENLEVER LE PLAFOND EXISTANT EN PLÂTRE SUR DU LATTIS MÉTALLIQUE, SELON LES INDICATIONS; LE REMPLACER PAR UN NOUVEAU PLAFOND EN GYPSE, FINI DE PEINTURE. SE REPORTER AUX DÉTAILS.
3. ENLEVER LE FINI EXISTANT DE PLANCHER ET LE SOUS-PLANCHER EN BOIS, SELON LES INDICATIONS; REMPLACER LE TOUT PAR UN NOUVEL OUVRAGE DE REMPLISSAGE DE SOUS-PLANCHER EN CONTRE-PLAQUE, À AMÉNAGER AVEC DES OUVRAGES DE BLOC EN BOIS, FINI DE PEINTURE.
4. ENLEVER L'ÉTAGÈRE EXISTANTE ET ENCASTRÉE DU PLACARD.
5. PLINTHE EXISTANTE, À ENLEVER SOIGNEUSEMENT, SELON LES INDICATIONS. PRÉVOIR UNE NOUVELLE PLINTHE, DONT LE PROFIL DOIT S'ASSORTIR À L'EXISTANT ET CE, AFIN D'ACCOMMODER LE MONTAGE DU MOBILIER NEUF. SE REPORTER AU DÉTAIL.
6. ENLEVER LE LUMINAIRE EXISTANT AU PLAFOND. SE REPORTER À L'ÉLECTRICITÉ.
7. NOUVEAU MUR : FINITION EN GYPSE DE 13 mm, SUR UNE OSSATURE À MONTANTS EN ACIER DE 92 mm, À 400 mm D'ENTRE AXES, DANS LA PLEINE HAUTEUR (± 3 150 mm). MONTER LE MUR LE PLUS PRÈS POSSIBLE DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE ET CE, AFIN DE POUVOIR ENCASTRER L'OUVRAGE D'ÉBENISTERIE ENCASTRÉ AUSSI PROFONDEMENT QUE POSSIBLE.
8. NOUVEAU PLACARD ENCASTRÉ, AVEC ÉTAGÈRE RÉGLABLE; À ASSORTIR AUX TRAVAUX EXISTANTS ET CE, DES POINTS DE VUE DU MATÉRIEL, DES DIMENSIONS ET DU FINI À LA MÉLAMINE. LA PROFONDEUR DE L'ÉTAGÈRE DEVRA ÊTRE ÉTABLIE EN FONCTION D'UNE DIMENSION DE 300 mm.
9. PLINTHE EXISTANTE EN BOIS PLEIN, AU DELÀ.
10. REBORD DU MUR EXISTANT AU DELÀ.
11. DIMENSION, À ASSORTIR À CELLE DU DÉGAGEMENT EXISTANT DE L'ESPACE À GENOUX.
12. PARTIE SUPÉRIEURE DES NOUVEAUX TRAVAUX D'ÉBENISTERIE, À ALIGNER AVEC L'OUVRAGE EXISTANT.
13. PARTIE SUPÉRIEURE DU PLANCHER FINI.
14. REBORD DES NOUVEAUX TRAVAUX D'ÉBENISTERIE, À ALIGNER AVEC LE COIN DU MUR EXISTANT.



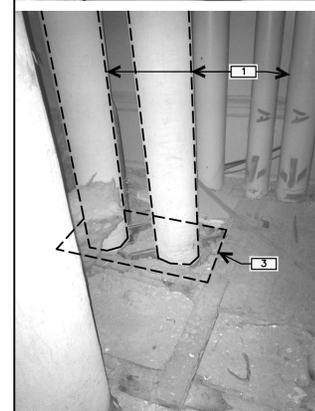
6 COUPE DÉTAILLÉE
1:10



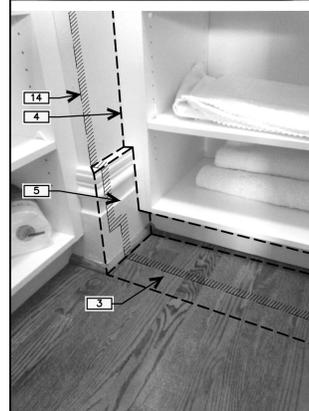
2 (E) PHOTO



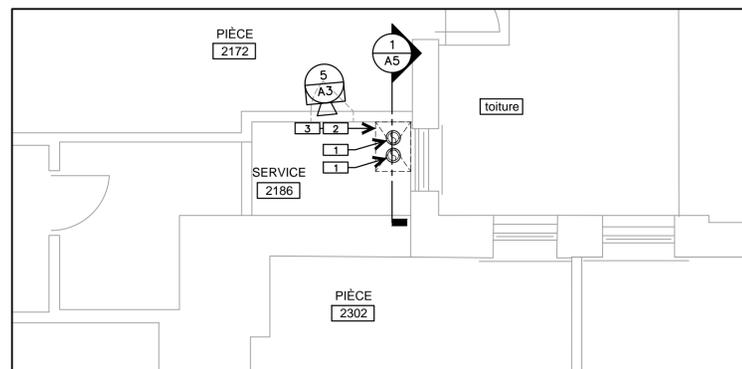
4 (E) PHOTO



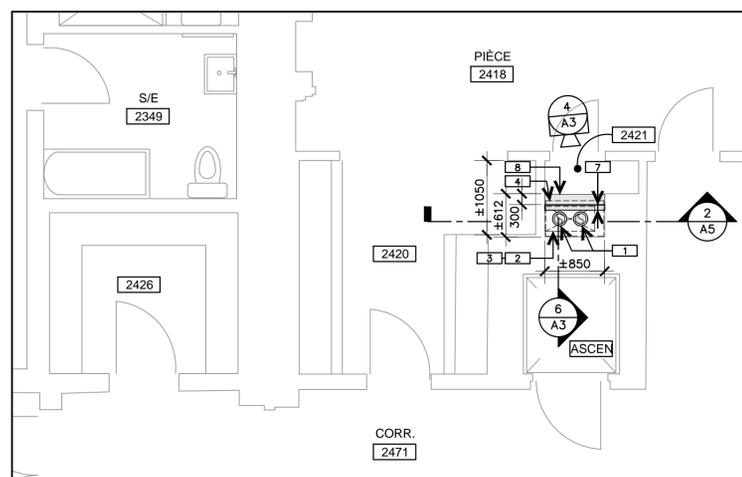
3 (E) PHOTO



5 (E) PHOTO



2 PLAN DU 2e ÉTAGE PARTIEL
1:50



3 PLAN DU 2e ÉTAGE PARTIEL
1:50

Issued or revised émis ou révisé		
no.	description	
7		
6		
5		
4		
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013
no.	description	date

project
project

**ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE**

**PLAN DU 2e ÉTAGE
& DÉTAILS**

approved by
approuvé par M. MARTIGNAGO
designed by
conçu par M. MARTIGNAGO
drawn by
dessiné par S. SIDONS (1321)
date
À VOIR DATE D'ÉMISSION
scale
échelle TEL QU'INDIQUÉ

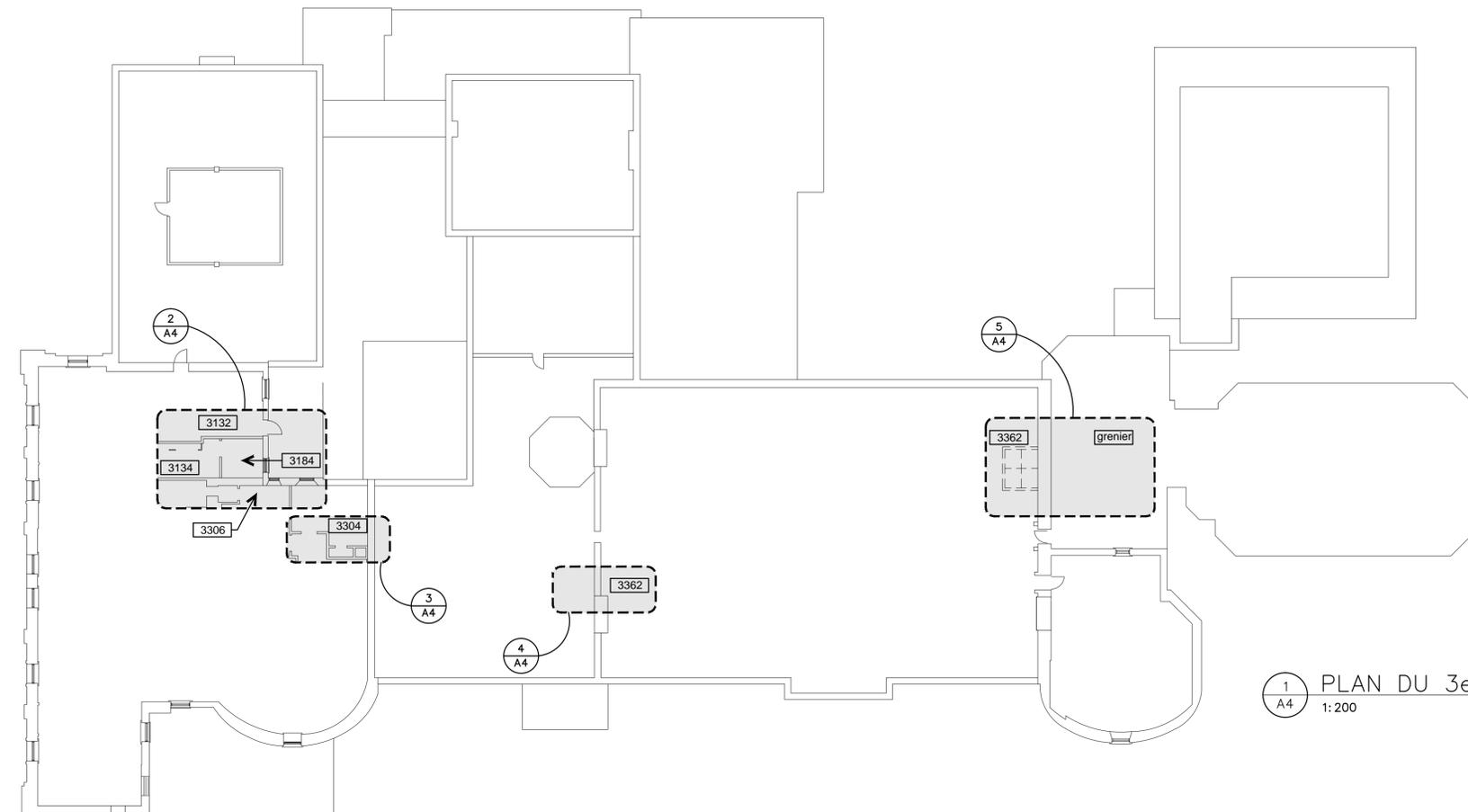
NOTES GÉNÉRALES

- A. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- B. TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS, INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- C. NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- D. LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESIGN.
- E. TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICUÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

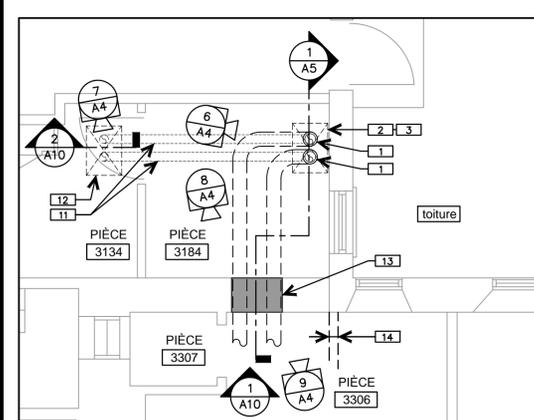
NOTES DU DESSIN - FEUILLE A4 :

CEs NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A4 SEULEMENT :

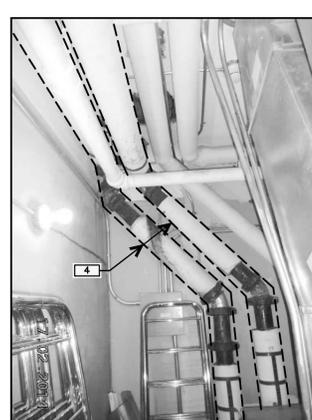
1. CANALISATION MONTANTE DE TUYAUTERIE EXISTANTE, À ENLEVER ET À REMPLACER PAR DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
2. ENLEVER LE PLAFOND EXISTANT EN PLÂTRE SUR DU LATTIS MÉTALLIQUE, SELON LES INDICATIONS; LE REMPLACER PAR UN NOUVEAU PLAFOND EN GYPSE. FINI DE PEINTURE. SE REPORTER AUX DÉTAILS.
3. ENLEVER LE FINI EXISTANT DE PLANCHER ET LE SOUS-PLANCHER EN BOIS, SELON LES INDICATIONS; REMPLACER LE TOUT PAR UN NOUVEL OUVRAGE DE REMPLISSAGE DE SOUS-PLANCHER EN CONTRE-PLAQUE, À AMÉNAGER AVEC DES OUVRAGES DE BLOPAGE EN BOIS. FINI DE PEINTURE.
4. ENLEVER UNE PORTION DU MUR EXISTANT, EN FONCTION DU BESOIN, POUR L'ACHÈVEMENT DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE. SE REPORTER AU DÉTAIL.
5. NOUVELLE TUYAUTERIE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
6. MUR EXISTANT EN PIERRE.
7. MUR EXISTANT DE MAÇONNERIE EN BRIQUE D'ARGILE.
8. ENLEVER LA NATTE ISOLANTE #1 EXISTANTE EN FIBRES DE VERRE. DÉBARRASSER LA SUPERFICIE DE TOUS LES DÉBRIS ET PRÉPARER LE TOUT POUR LE REMPLISSAGE À L'AIDE D'UN MUR NEUF.
9. RESPOURCIMENT EXISTANT DE CONDUITS, À CONSERVER.
10. FINITION EXISTANTE ET MURALE EN PLÂTRE SUR LE MUR EXISTANT DE MAÇONNERIE EN BÉTON.
11. ENLEVER LA TUYAUTERIE EXISTANTE, SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
12. RAPIÉGER ET RÉPARER LA FINITION EXISTANTE DU PLAFOND, AUX ENDOITS OÙ IL FAUT ENLEVER LA TUYAUTERIE. SE REPORTER AU DÉTAIL.
13. TUYAUX, DEVANT PÉNÉTRER LE MUR, AUX FMS D'ENTRÉE DANS L'ESPACE INTERSTITIEL, AU-DESSUS.
14. LIGNE DU MUR, À L'EMPLACEMENT DE L'ESPACE INTERSTITIEL, AU-DESSUS.



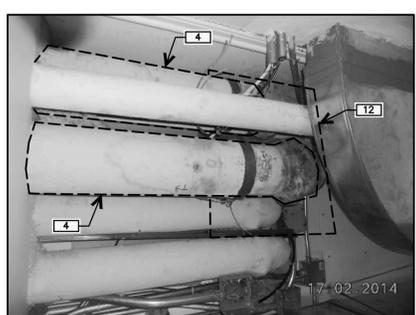
1 PLAN DU 3e ÉTAGE
1:200



2 PLAN DU 3e ÉTAGE PARTIEL
1:50



6 (E) PHOTO



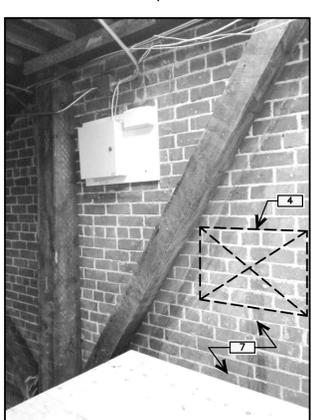
7 (E) PHOTO



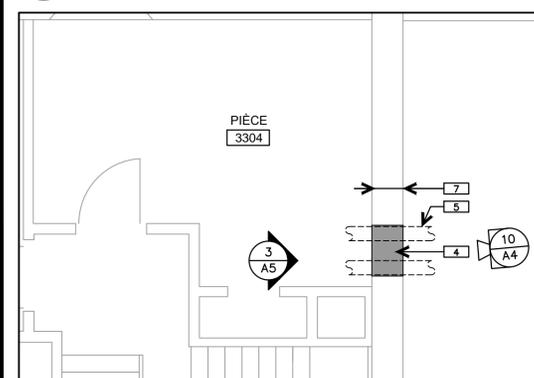
8 (E) PHOTO



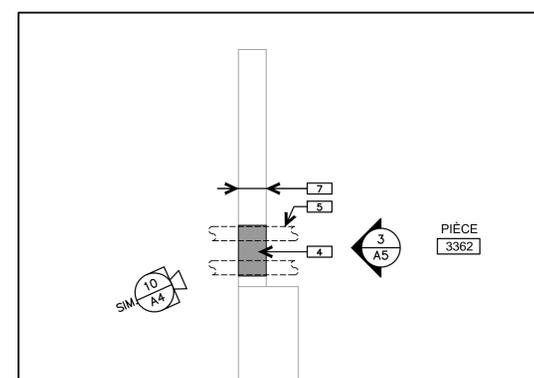
9 (E) PHOTO



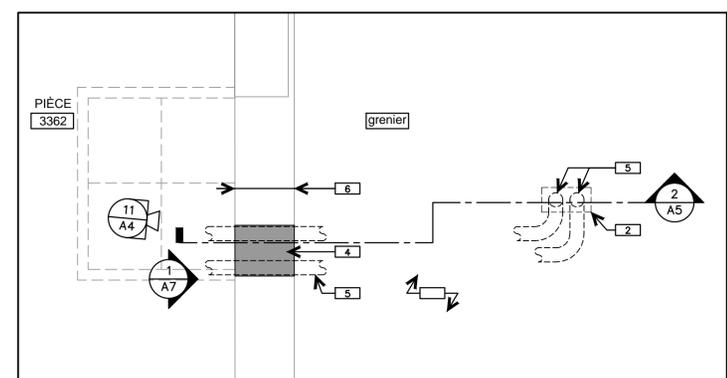
10 (E) PHOTO



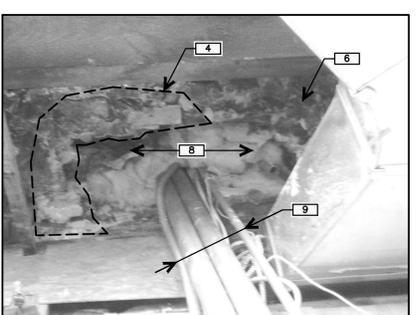
3 PLAN DU 3e ÉTAGE PARTIEL
1:50



4 PLAN DU 3e ÉTAGE PARTIEL
1:50



5 PLAN DU 3e ÉTAGE PARTIEL
1:50



11 (E) PHOTO

Issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
7		
6		
5		
4		
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013
no.	description	date

project
projet

**ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE**

**PLAN DU 3e ÉTAGE
& DÉTAILS**

approved by / approuvé par M. MARTIGNAGO
designed by / conçu par M. MARTIGNAGO
drawn by / dessiné par S. SIDONS (1321)
date / À VOIR DATE D'ÉMISSION scale / échelle TEL QU'INDIQUÉ

NCC project no. / no. du projet de la CCN RD - 110891
sheet size: ISO_A1
A4

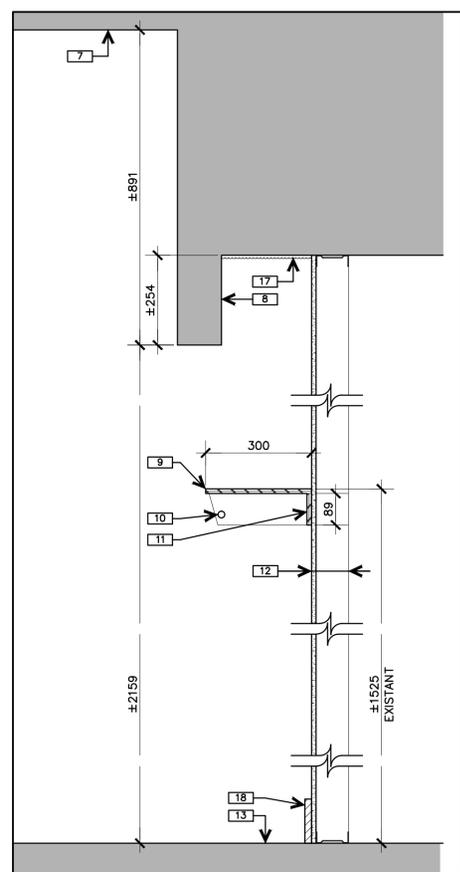
NOTES GÉNÉRALES

- A. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- B. TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS, INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- C. NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- D. LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESIGN.
- E. TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICUÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

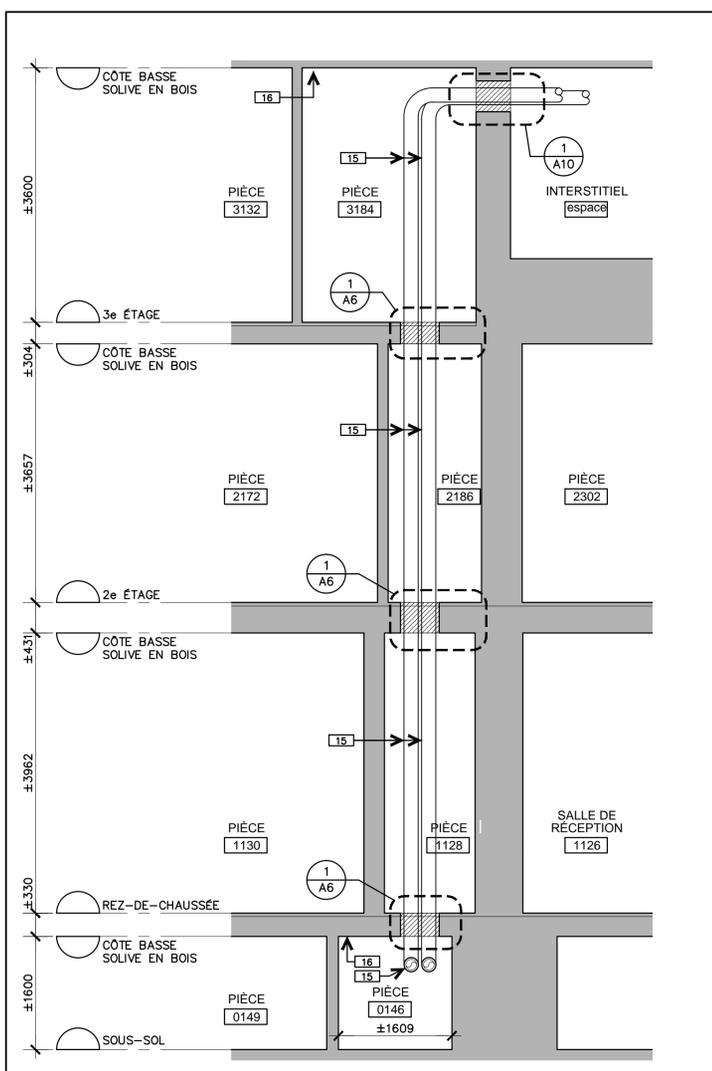
NOTES DU DESSIN - FEUILLE A5 :

CES NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A5 SEULEMENT :

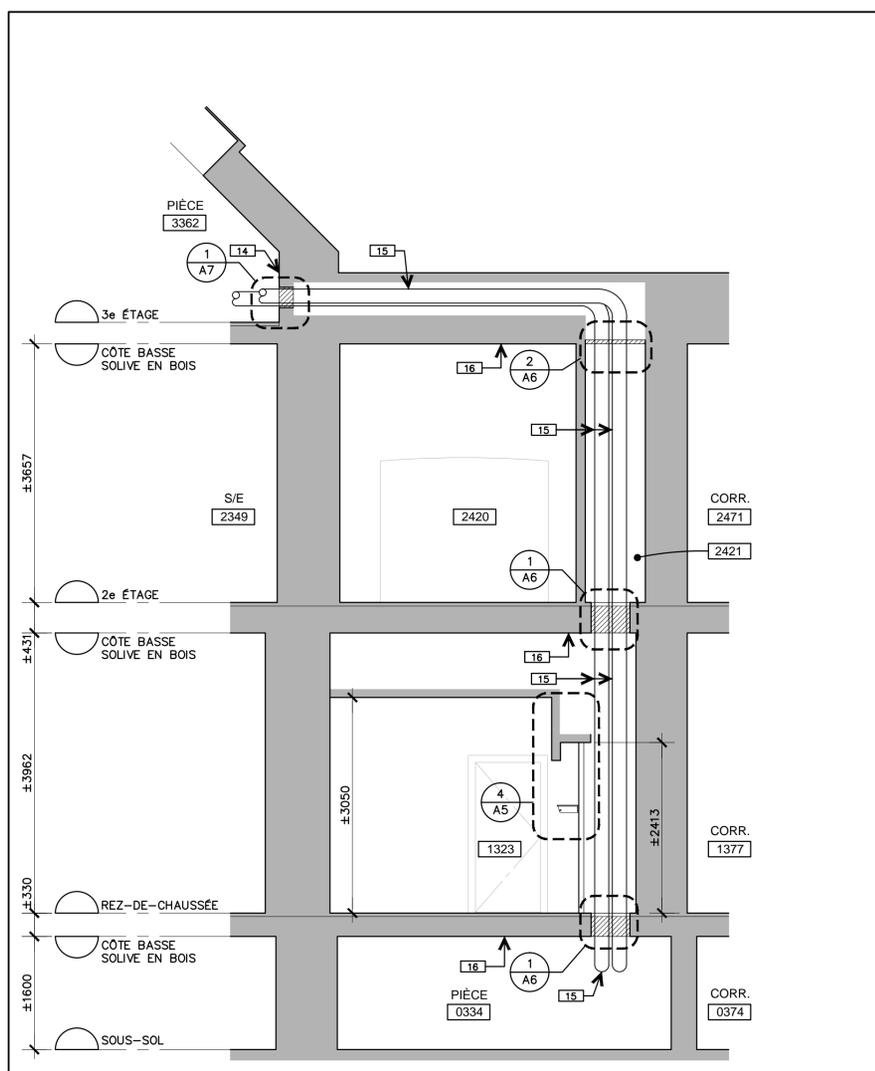
1. ENLEVER LE MUR EXISTANT EN BRIQUE D'ARGILE, SELON LES INDICATIONS.
2. MUR EXISTANT EN BRIQUE D'ARGILE, À CONSERVER.
3. NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
4. NOUVELLE GARNITURE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE TYPE IGNIFUGE
5. NOUVEAU SOLANT SEMI-RIGIDE
6. NOUVEAU LITEAU EN ACIER DE 76 mm SUR 76 mm SUR 6 mm, DEVANT TRAVERSER LA NOUVELLE OUVERTURE DANS LE MUR. FINITION DE PEINTURE.
7. SOUS-FACE DE LA FINITION EXISTANTE DE PLAFOND, À CONSERVER.
8. CLOISON SUSPENDUE ET EXISTANTE, À CONSERVER.
9. NOUVELLE ÉTAGÈRE DE PLACARD, À ASSORTIR À L'EXISTANTE.
10. NOUVELLE TIGE À MANTEAUX DE PLACARD, À ASSORTIR À L'EXISTANTE.
11. NOUVELLE AGRÈFE D'ÉTAGÈRE DE PLACARD, DE MONTAGE TYPIQUE ET CE, SUR TROIS CÔTÉS, À PENDRE, EN S'ASSURANT D'ASSORTIR LE TOUT À L'OUVRAGE EXISTANT.
12. NOUVEAU MUR : FINITION EN GYPSE DE 13 mm, SUR UNE OSSATURE À MONTANTS EN ACIER DE 92 mm, À 400 mm D'ENTRE AXES, DANS LA PLEINE HAUTEUR. MONTER LE MUR LE PLUS PRÈS POSSIBLE DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE ET CE, AFIN DE POUVOIR ENCASTRER L'OUVRAGE D'ÉBÉNISTERIE ENCASTRE AUSSI PROFONDEMENT QUE POSSIBLE.
13. PARTIE SUPÉRIEURE DU PLANCHER FINI.
14. ENLEVER UNE PORTION DU MUR EXISTANT, EN FONCTION DU BESOIN, POUR L'ACHEMINEMENT DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE. SE REPORTER AU DÉTAIL.
15. NOUVELLE TUYAUTERIE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
16. SOUS-FACE DE LA FINITION EXISTANTE DE PLAFOND
17. RAPIÉCER, PONCER ET PEINDRE LA FINITION DE PLAFOND.
18. PRÉVOIR UNE NOUVELLE PLUMÉE EN BOIS PLEIN, ASSORTIR LE TOUT À L'OUVRAGE EXISTANT ET CE, DES POINTS DE VUE SUIVANTS : MATÉRIAU, FINI, PEINTURE ET STYLE.



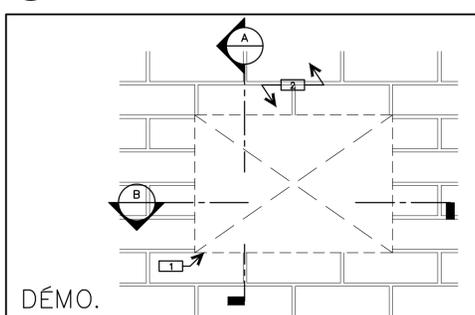
4
A5 COUPE DÉTAILLÉE
1:10



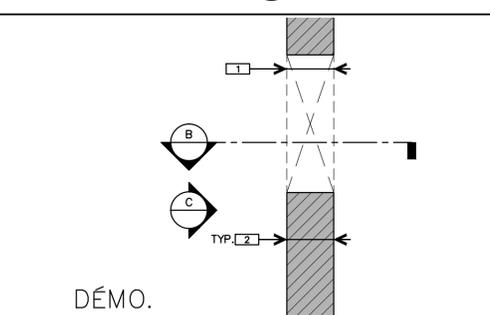
1
A5 COUPE DÉTAILLÉE
1:50



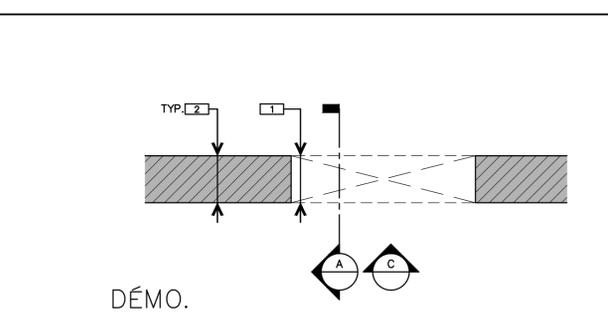
2
A5 COUPE DÉTAILLÉE
1:50



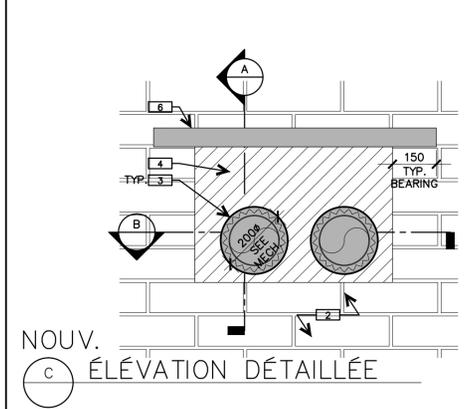
DÉMO.



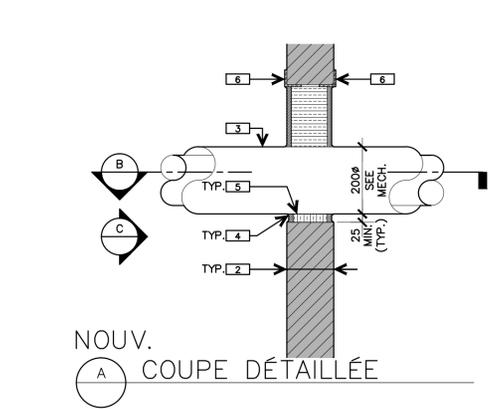
DÉMO.



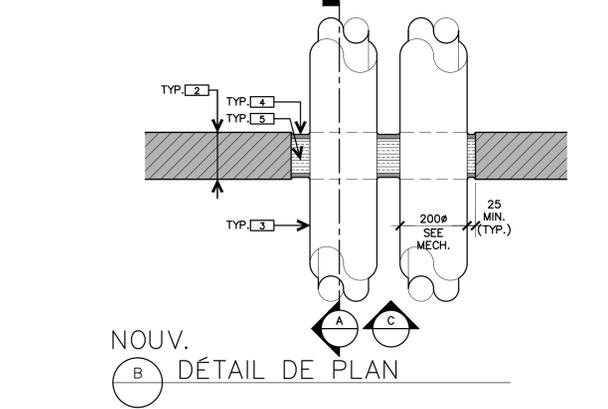
DÉMO.



NOUV.
C ÉLEVATION DÉTAILLÉE



NOUV.
A COUPE DÉTAILLÉE



NOUV.
B DÉTAIL DE PLAN

3
A5 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE MUR
1:10

Issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
7		
6		
5		
4		
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013
no.	description	date

project
projet

**ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE**

DÉTAILS

approved by
approuvé par M. MARTIGNAGO
designed by
conçu par M. MARTIGNAGO
drawn by
dessiné par S. SIDONS (1321)
date
À VOIR DATE D'ÉMISSION
scale
échelle TEL QU'INDIQUÉ
NCC project no.
no. du projet de la CCN
RD - 110891

A5

Issued or revised
émis ou révisé

7		
6		
5		
4		
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013
no.	description	date

project
projet

**ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE**

DÉTAILS

approved by / approuvé par **M. MARTIGNAGO**
designed by / conçu par **M. MARTIGNAGO**
drawn by / dessiné par **S. SIDONS (1321)**
date / À VOIR DATE D'ÉMISSION scale / échelle **TEL QU'INDIQUÉ**
NCC project no. / no. du projet de la CCN
RD - 110891 **A6**

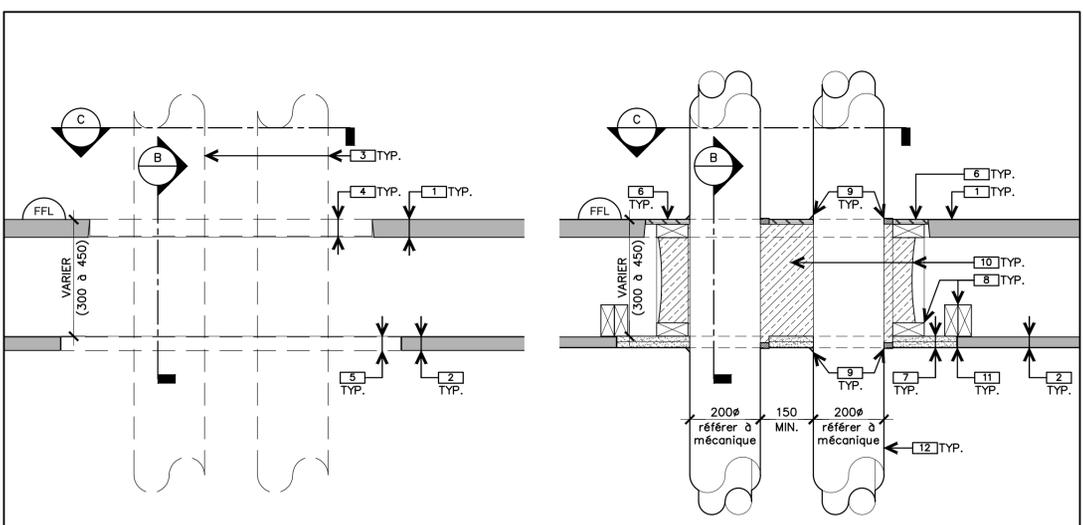
NOTES GÉNÉRALES

- A. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- B. TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS, INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- C. NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- D. LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESIGN.
- E. TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICUÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

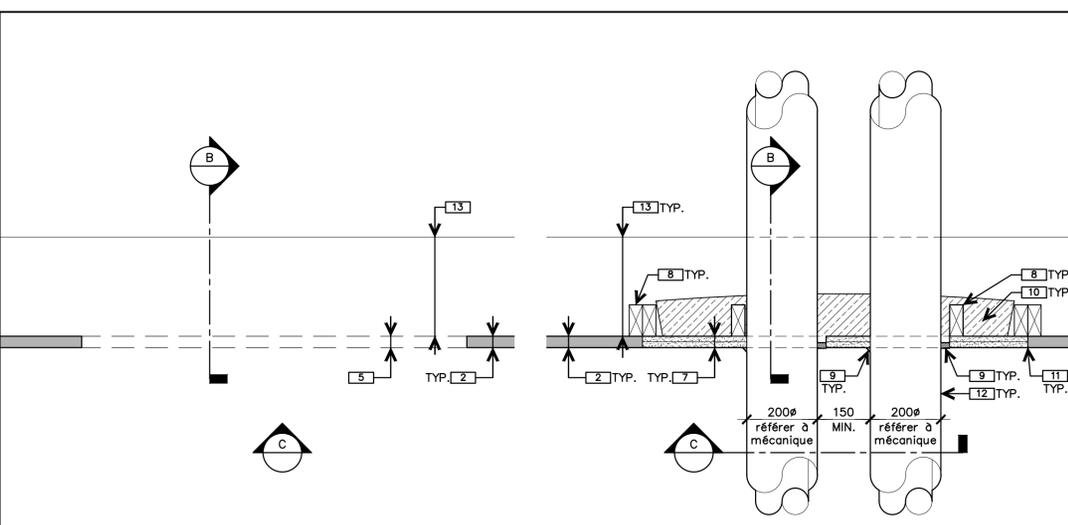
NOTES DU DESSIN - FEUILLE A6 :

LES NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A6 SEULEMENT :

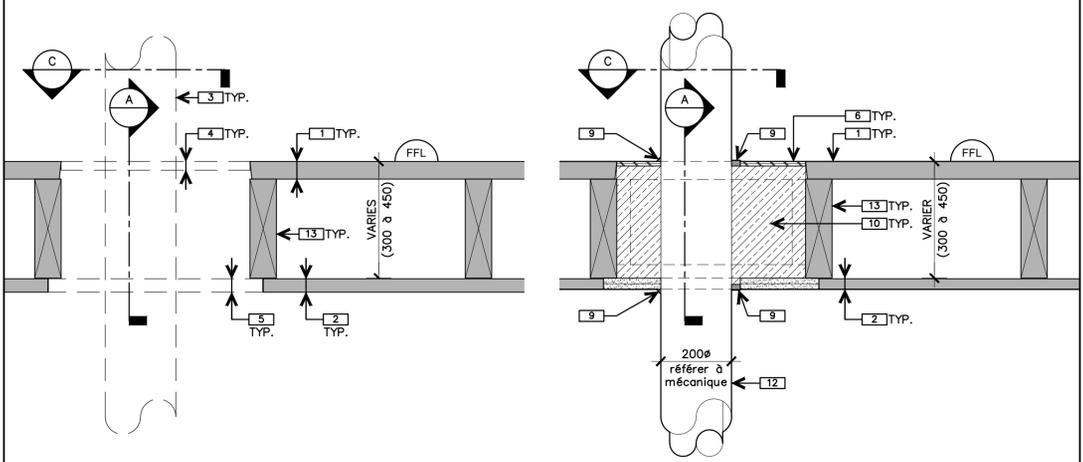
- 1. SOUS-PLANCHER EXISTANT EN BOIS, À CONSERVER.
- 2. PLAFOND EXISTANT EN PLÂTRE, À CONSERVER.
- 3. CANALISATION MONTANTE ET EXISTANTE DE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE, À ENLEVER. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
- 4. ENLEVER LE FINI EXISTANT DE PLANCHER ET LE SOUS-PLANCHER EN BOIS, SELON LES INDICATIONS.
- 5. ENLEVER LE PLAFOND EXISTANT EN PLÂTRE SUR DU LATTIS MÉTALLIQUE, SELON LES INDICATIONS.
- 6. NOUVEL OUVRAGE DE REMPLISSAGE DU SOUS-PLANCHER EN CONTRE-PLAQUE DE 13 mm. FINITION DE PEINTURE.
- 7. DEUX NOUVELLES ÉPaisseurs DE GYPSE DE TYPE X ET DE 16 mm, AVEC REBORDS À COMBÉE FINITION DE PEINTURE.
- 8. NOUVEL OUVRAGE DE BLOCAGE EN BOIS.
- 9. NOUVEL ISOLANT SEMI-RIGIDE.
- 10. NOUVEL ISOLANT SEMI-RIGIDE.
- 11. RABOTER, PONCER ET REMETTRE LE FINI À NEUF ENTRE LE FINI DE PLAFOND EXISTANT EN PLÂTRE ET LE NOUVEAU FINI EN GYPSE.
- 12. NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
- 13. SOLIN/EAU EXISTANT EN BOIS, À CONSERVER.



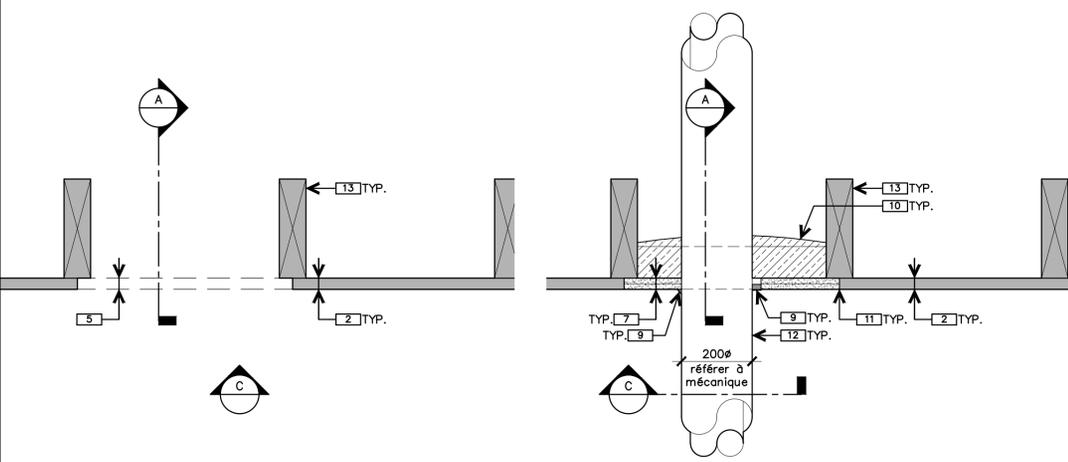
DÉMO.
A COUPE DÉTAILLÉE



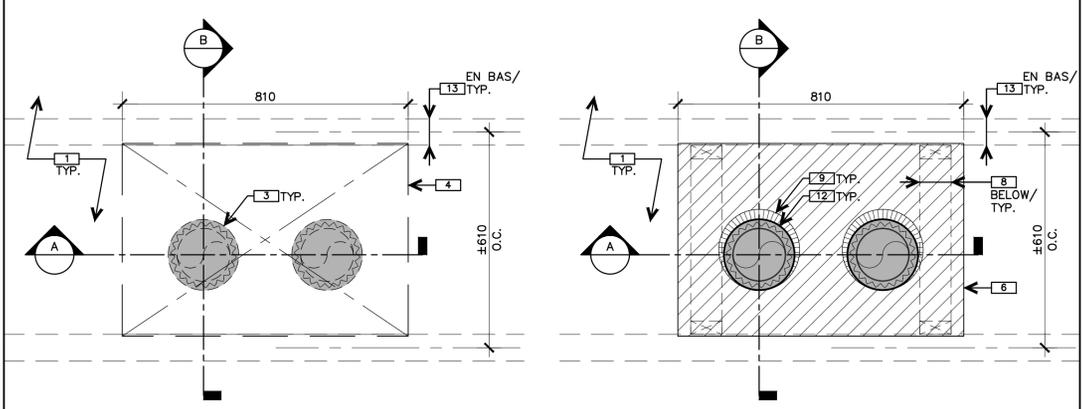
DÉMO.
A COUPE DÉTAILLÉE



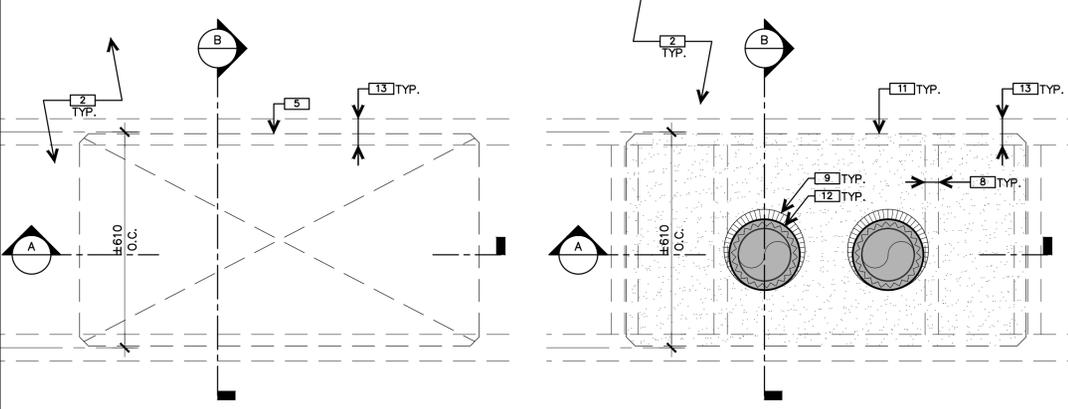
DÉMO.
B COUPE DÉTAILLÉE



DÉMO.
B COUPE DÉTAILLÉE



DÉMO.
C DÉTAIL DE PLAN



DÉMO.
C REFLÉTÉ PLAN DU PLAFOND

1
A6 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE PLANCHER
1:10

2
A6 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE PLAFOND/COMBLES
1:10

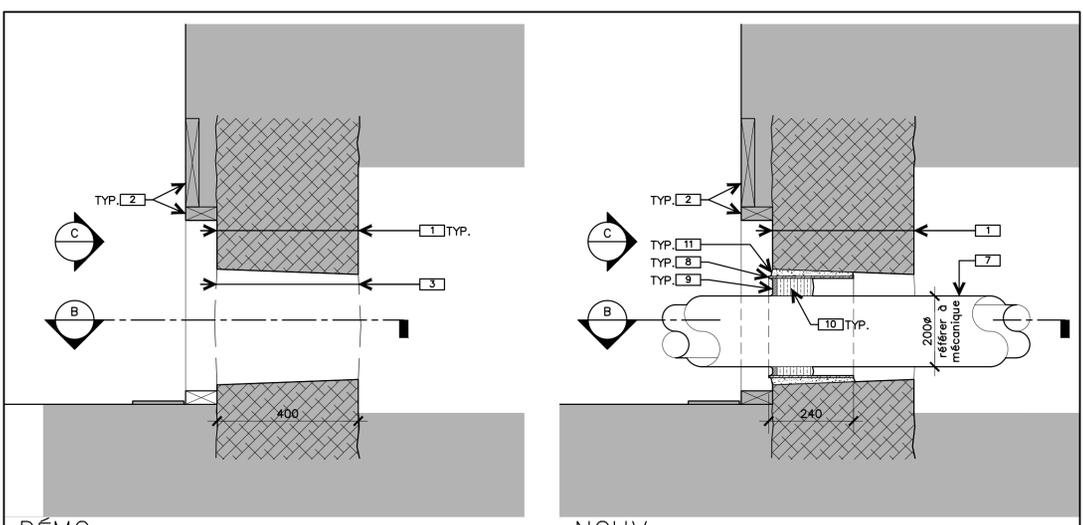
NOTES GÉNÉRALES

- A. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- B. TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS, INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- C. NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- D. LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESSIN.
- E. TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

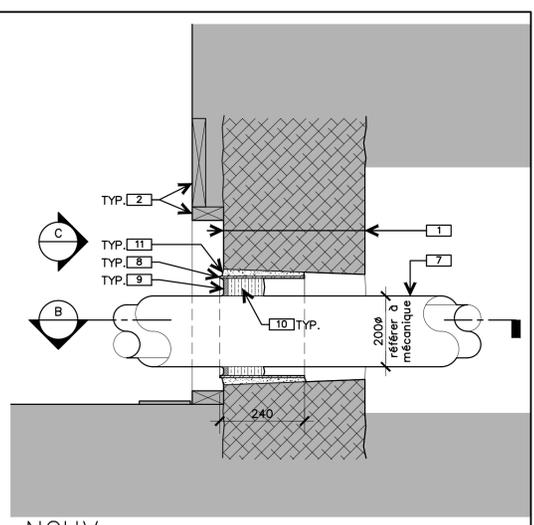
NOTES DU DESSIN – FEUILLE A7 :

CES NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A7 SEULEMENT :

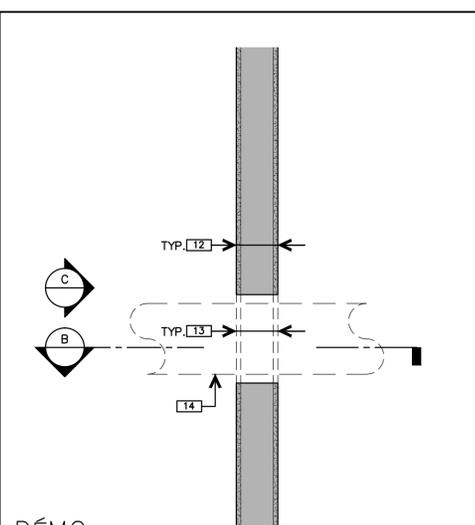
1. MUR EXISTANT EN PIERRE, À CONSERVER.
2. OUVRAGE EXISTANT D'OSSATURE EN BOIS D'ŒUVRE, À CONSERVER.
3. ENLEVER LA ZONE DE MUR EN PIERRE, SELON LES INDICATIONS, ENLEVER LA PIERRE AVEC SOIN, AFIN D'OFFRIR OU DE CRÉER UN LITEAU OFFRANT UNE FORME ARRONDIE, CE QUI PERMETTRA AUX CHARGES DES PIERRES EXISTANTES DE SE DISTRIBUER NATURELLEMENT AUTOUR DE L'OUVERTURE.
4. REGROUPEMENT EXISTANT DE CONDUITS, À CONSERVER.
5. OUVERTURE EXISTANTE ET TRAVERANT LE MUR EN PIERRE.
6. ENLEVER LA NATTE ISOLANTE ET EXISTANTE EN FIBRES DE VERRE, DÉBARASSER LA SUPERFICIE DE TOUS LES DÉBRIS ET PRÉPARER LE TOIT POUR LE REMPLISSAGE À L'INTÉRIEUR D'UN MUR NEUF.
7. NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
8. NOUVELLE BOÎTE EN ACIER DE PLAQUE GALVANISÉE ET DE 10 mm, SELON LES INDICATIONS.
9. NOUVEL ISOLANT SEMI-RIGIDE.
10. NOUVEL ISOLANT SEMI-RIGIDE.
11. NOUVEL OUVRAGE DE REMPLISSAGE AU COULIS CIMENTAIRE SOLIDE.
12. GYPSE EXISTANT, DES DEUX CÔTÉS DES MONTANTS EN MÉTAL, À CONSERVER.
13. ENLEVER UNE PORTION DU GYPSE EXISTANT, SELON LES INDICATIONS. ENLEVER UNE PORTION DE L'OUVRAGE EXISTANT D'OSSATURE À MONTANTS EN MÉTAL.
14. ENLEVER LA TUYAUTERIE EXISTANTE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
15. PRÉVOIR UN NOUVEL OUVRAGE D'OSSATURE À MONTANTS EN MÉTAL, AUTOUR DE LA NOUVELLE OUVERTURE; FORMAT, À ASSORTIR À CELUI DES MEMBRES DE L'OUVRAGE D'OSSATURE EXISTANT.



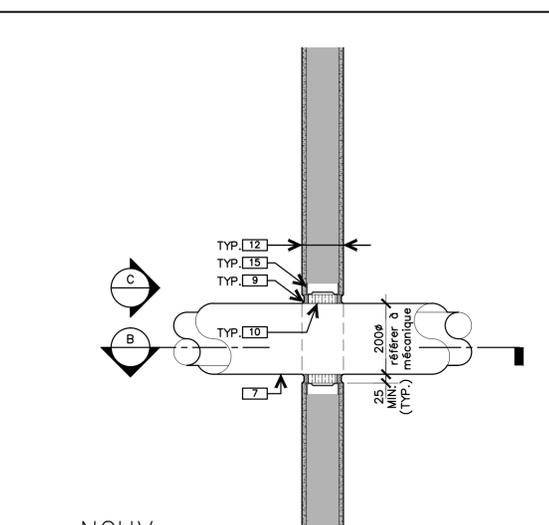
DÉMO.
A COUPE DÉTAILLÉE



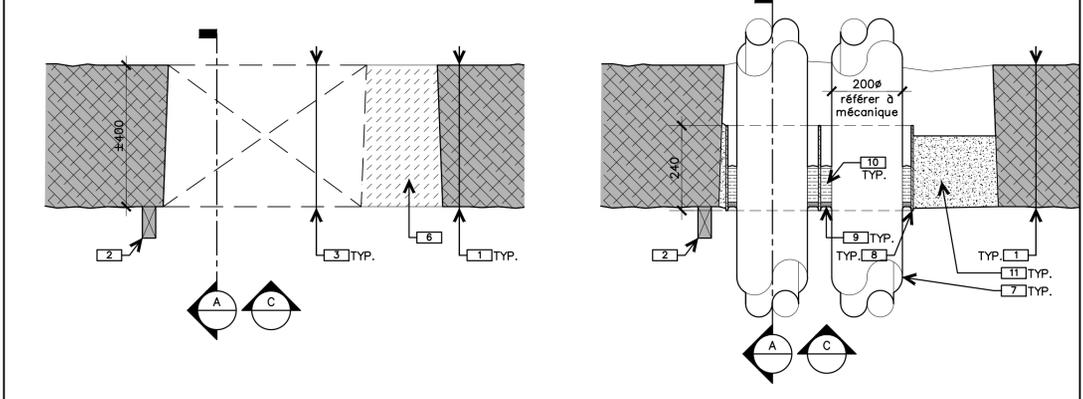
NOUV.



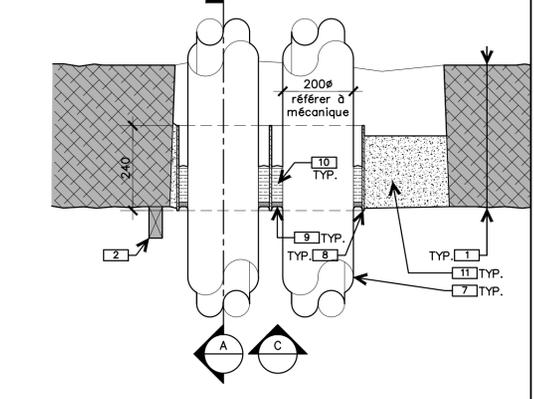
DÉMO.
A COUPE DÉTAILLÉE



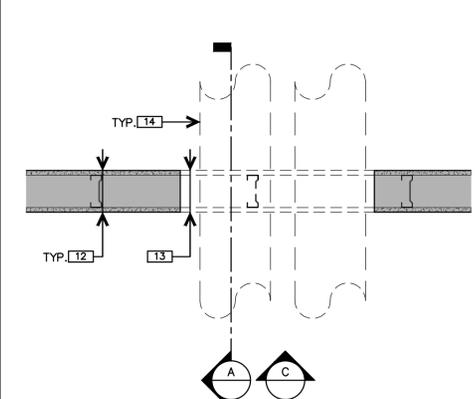
NOUV.



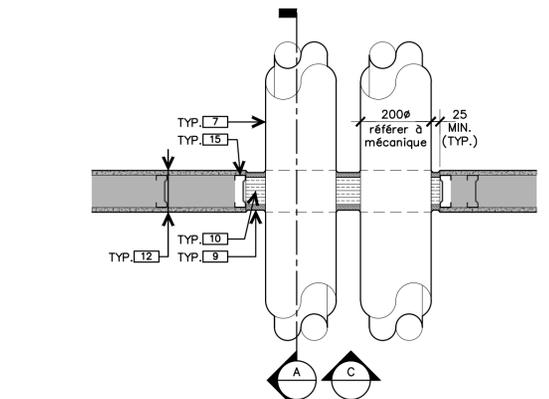
DÉMO.
B DÉTAIL DE PLAN



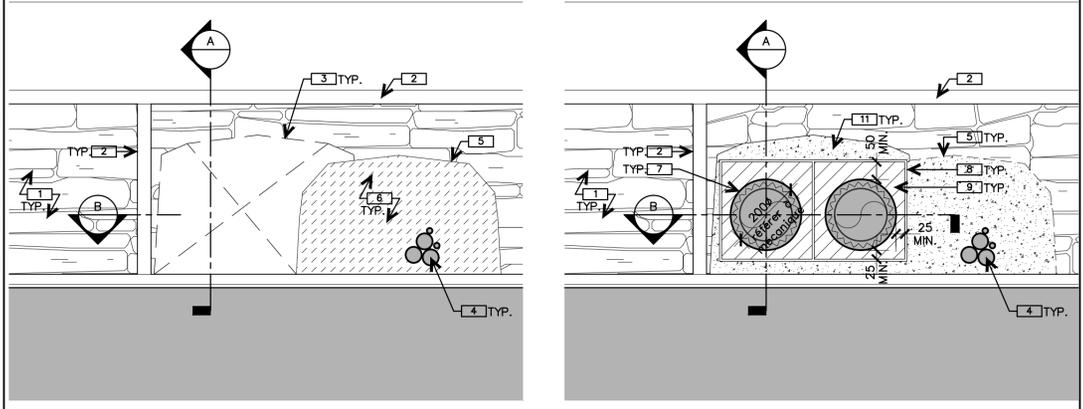
NOUV.



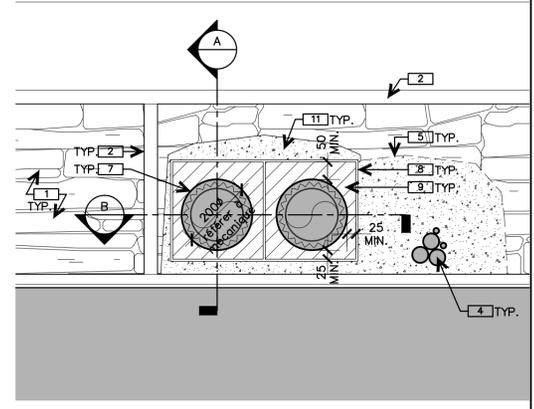
DÉMO.
B DÉTAIL DE PLAN



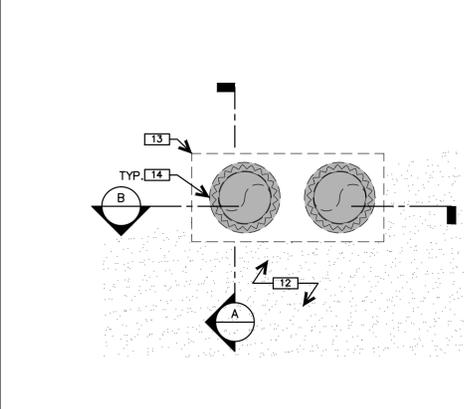
NOUV.



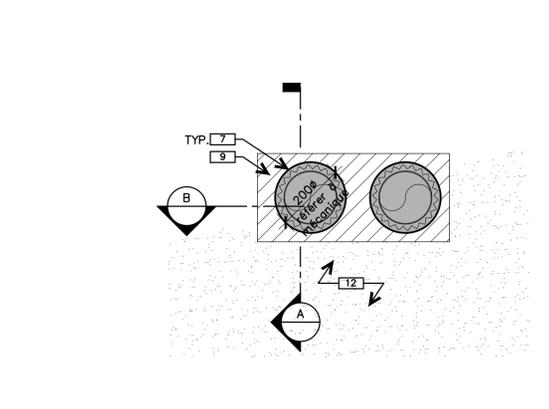
DÉMO.
C DÉTAIL DE ÉLÉVATION



NOUV.



DÉMO.
C DÉTAIL DE ÉLÉVATION



NOUV.

1 A7 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE MUR 1:10

2 A7 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE MUR 1:10

Issued or revised / émis ou révisé	
no.	description / date
7	
6	
5	
4	
3	ÉMIS POUR SOUMISSION 16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION 12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION 28 MAR 2013
no.	description / date

project
projet

**ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE**

DÉTAILS

approved by / approuvé par M. MARTIGNAGO
 designed by / conçu par M. MARTIGNAGO
 drawn by / dessiné par S. SIDONS (1321)
 date / À VOIR DATE D'ÉMISSION scale / échelle TEL QU'INDIQUÉ

NCC project no. / no. du projet de la CCN
RD - 110891

A7

Issued or revised
émis ou révisé

7		
6		
5		
4		
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013
no.	description	date

project
projet

ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE

DÉTAILS

approved by
approuvé par M. MARTIGNAGO
designed by
conçu par M. MARTIGNAGO
drawn by
dessiné par S. SIDONS (1321)
date
À VOIR DATE D'ÉMISSION échelle
NCC project no.
no. du projet de la CCN
RD - 110891

A8

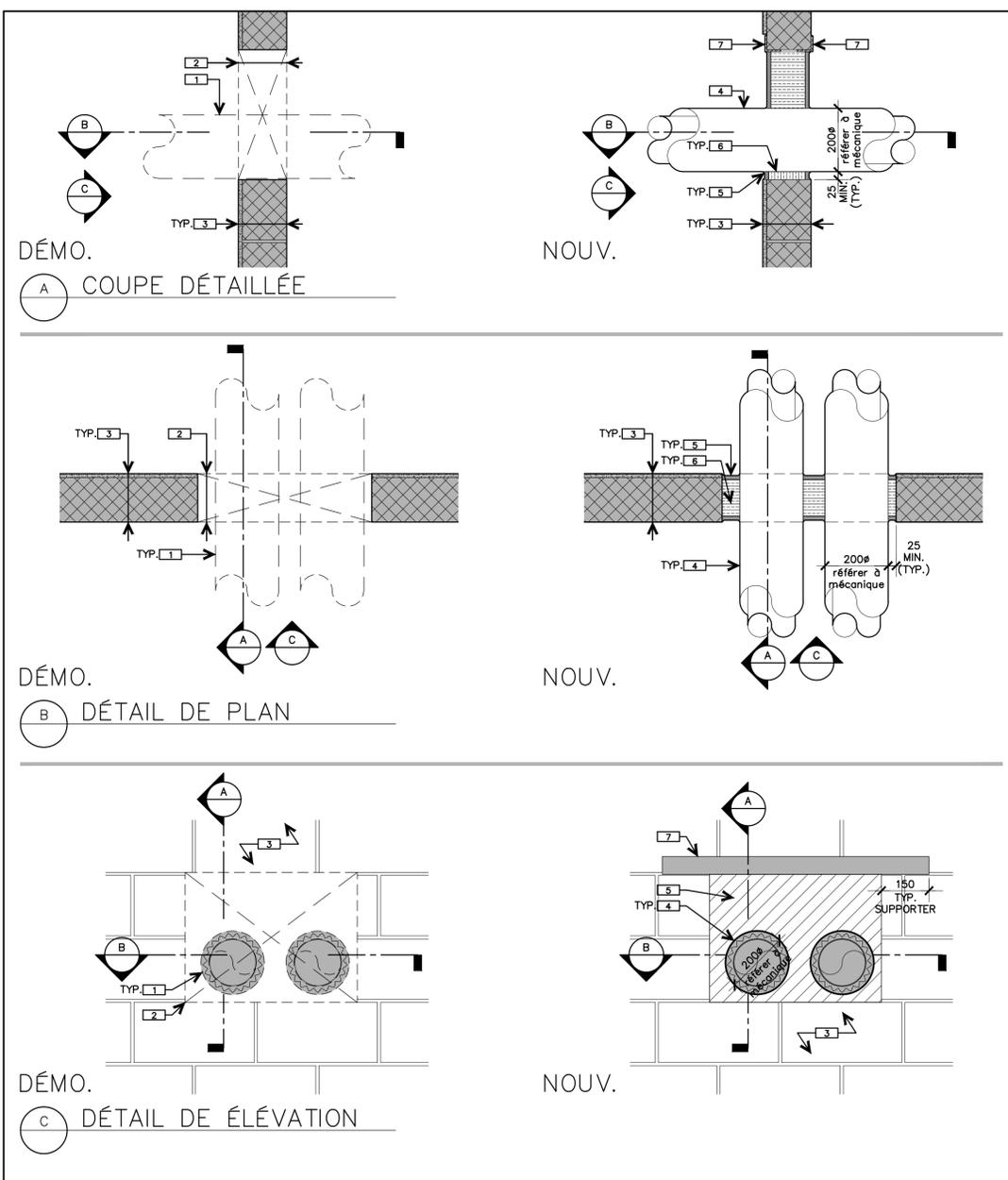
NOTES GÉNÉRALES

- AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS, INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESIGN.
- TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICUÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

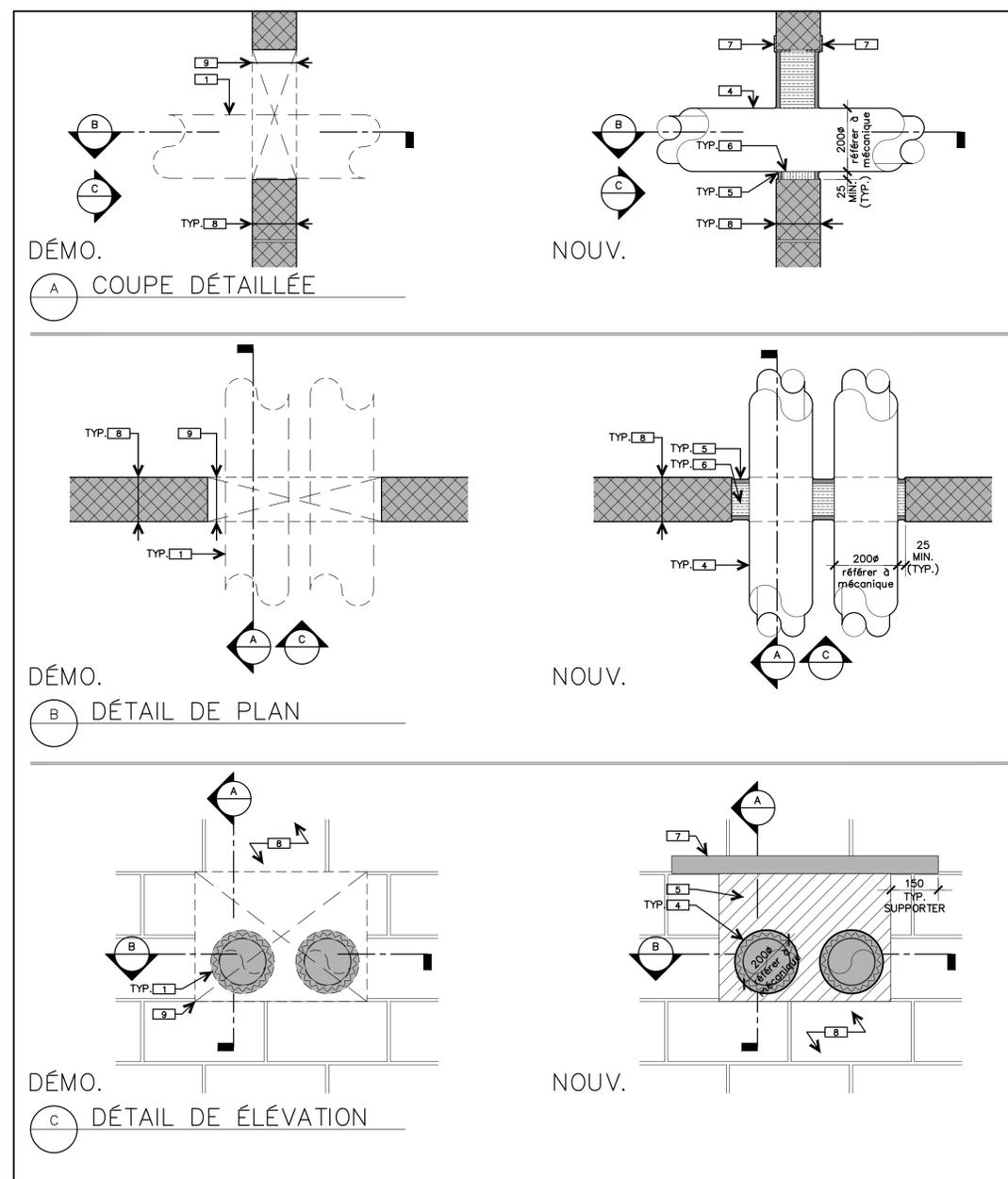
NOTES DU DESSIN - FEUILLE A8 :

LES NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A8 SEULEMENT :

- ENLEVER LA TUYAUTERIE EXISTANTE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
- ENLEVER LES BLOCS EN BÉTON ET LE GYPSE EXISTANTS, Y COMPRIS LE COULIS DE REPLISSAGE AUTOUR DE LA TUYAUTERIE EXISTANTE.
- CONSERVER LES BLOCS EN BÉTON ET LE GYPSE EXISTANTS. NOUVELLE TUYAUTERIE DE MÉCANIQUE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
- NOUVEL ISOLANT SEMI-RIGIDE
- NOUVEAU LITEAU EN ACIER DE 76 mm SUR 76 mm SUR 8 mm, DEVANT TRAVERSER LA NOUVELLE OUVERTURE DANS LE MUR. FINITION DE PEINTURE.
- BLOCS EXISTANTS EN BÉTON, À CONSERVER.
- ENLEVER LES BLOCS EXISTANTS EN BÉTON, Y COMPRIS LE COULIS DE REPLISSAGE AUTOUR DE LA TUYAUTERIE EXISTANTE.



1 A8 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE MUR 1:10



2 A8 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE MUR 1:10

Issued or revised
émis ou révisé

7		
6		
5		
4		
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013
no.	description	date

project
projet

ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE

DÉTAILS

approved by
approuvé par M. MARTIGNAGO
designed by
conçu par M. MARTIGNAGO
drawn by
dessiné par S. SIDONS (1321)
date
À VOIR DATE D'ÉMISSION
scale
échelle TEL QU'INDIQUÉ
NCC project no.
no. du projet de la CCN
RD - 110891

A9

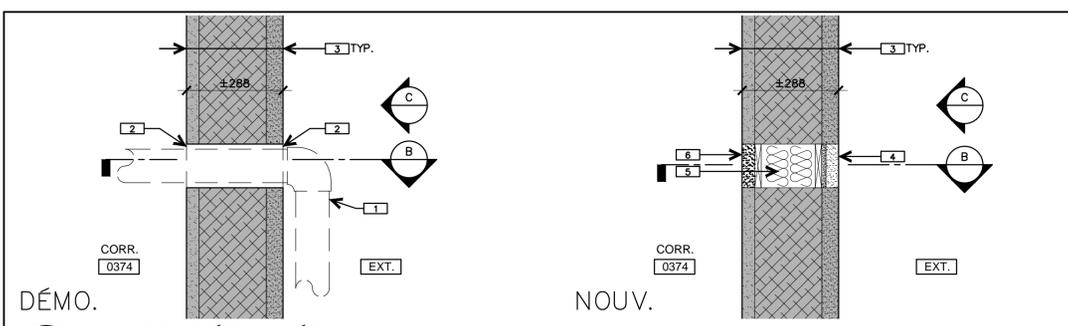
NOTES GÉNÉRALES

- AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS. INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESIGN.
- TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICUÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

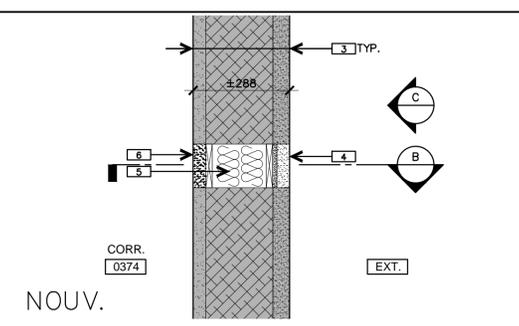
NOTES DU DESSIN - FEUILLE A9 :

DES NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A9 SEULEMENT :

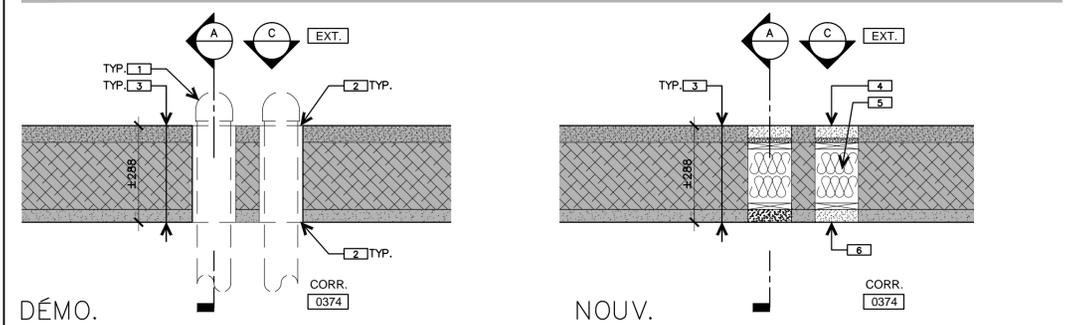
- ENLEVER LA TUYAUTERIE EXISTANTE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
- ENLEVER LE PRODUIT DE CALFEUTRAGE ET (OU) D'ÉTANCHÉITÉ EXISTANT AUTOUR DU TUYAU-CONDUIT EXISTANT.
- ENSEMBLE MURAL, ET EXISTANT D'EXTÉRIEUR : FINITION EXTÉRIEURE AU STUCCO, MUR DE MAÇONNERIE EN PIERRES, FINITION D'INTÉRIEUR AU PLÂTRE ET (OU) FINI AU LATTIS.
- NOUVEAU FINI D'EXTÉRIEUR AU STUCCO, SUR DU REVÊTEMENT EN GYPSE D'EXTÉRIEUR DE 13 mm, SUR UN OUVRAGE D'OBTURATION EN BOIS DE 19 mm, DEVANT TENIR COMPTE DU PROFIL DE L'OUVERTURE. FIXER SOLIDEMENT L'OUVRAGE D'OBTURATION EN BOIS À LA STRUCTURE DU MUR EXISTANT. REMETTRE LE NOUVEAU FINI DE STUCCO À NEUF, ASSORTIR LE TOUT AUX FINIS ADJACENTS ET EXISTANTS ET CE, DES POINTS DE VUE SUIVANTS : FINI, COULEUR ET TEXTURE.
- NOUVEAU SOLANT SEMI-RIGIDE.
- NOUVEAU FINI D'INTÉRIEUR AU LATTIS ET (OU) AU PLÂTRE, SUR UN OUVRAGE D'OBTURATION EN BOIS DE 19 mm, DEVANT TENIR COMPTE DU PROFIL DE L'OUVERTURE. FIXER SOLIDEMENT L'OUVRAGE D'OBTURATION EN BOIS À LA STRUCTURE DU MUR EXISTANT. REMETTRE LE NOUVEAU FINI DE PLÂTRE À NEUF, ASSORTIR LE TOUT AUX FINIS ADJACENTS ET EXISTANTS ET CE, DES POINTS DE VUE SUIVANTS : FINI, COULEUR ET TEXTURE.
- MUR EXISTANT DE CLOISONNEMENT D'INTÉRIEUR : FINI MURAL AU LATTIS ET (OU) AU PLÂTRE ET CE, DES DEUX CÔTÉS DU MUR DE MAÇONNERIE.



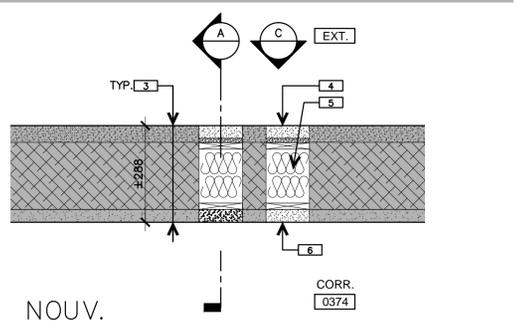
DÉMO.
A COUPE DÉTAILLÉE



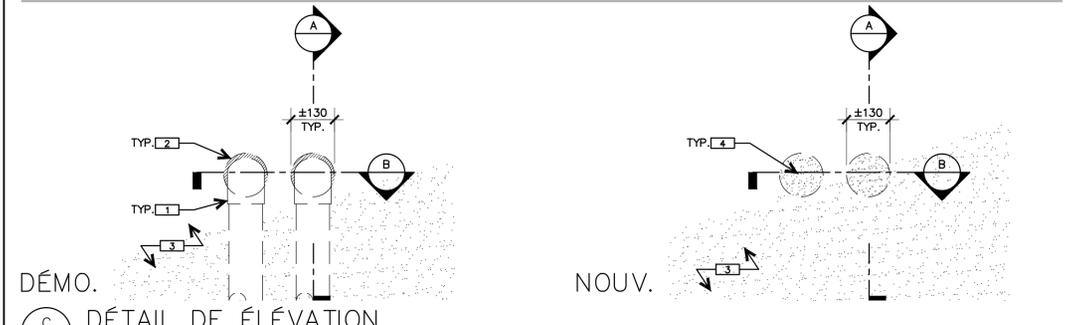
NOUV.
CORR. 0374 EXT.



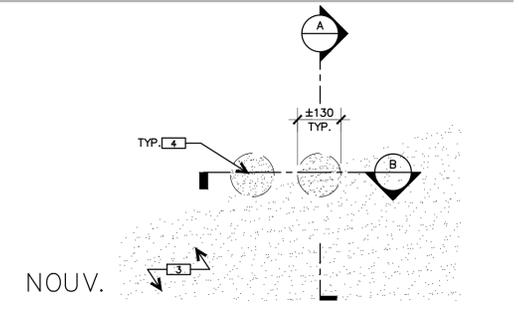
DÉMO.
B DÉTAIL DE PLAN



NOUV.
CORR. 0374 EXT.

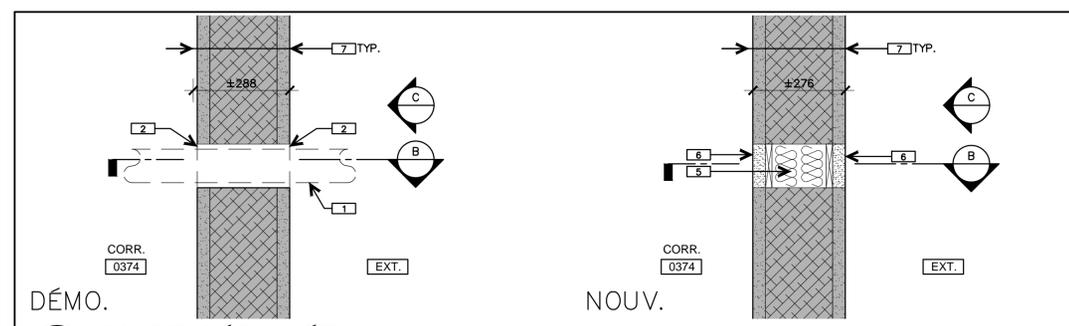


DÉMO.
C DÉTAIL DE ÉLÉVATION

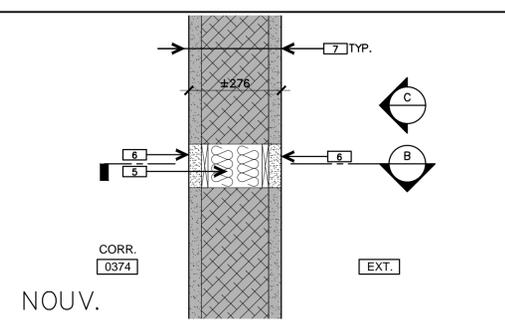


NOUV.
CORR. 0374 EXT.

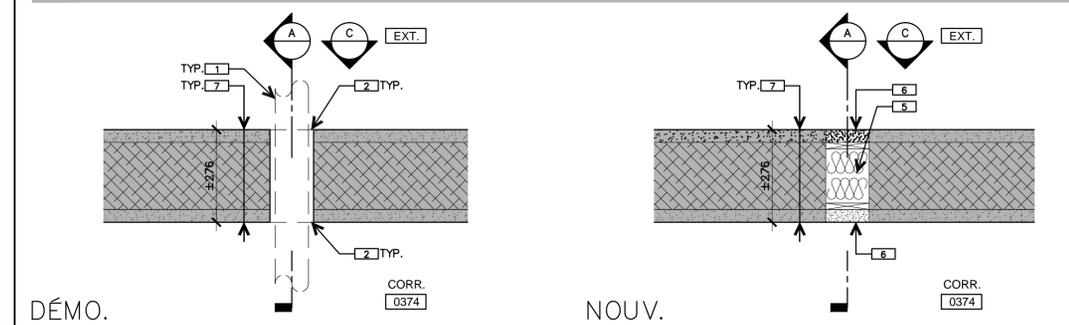
1
A9 1:10 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE MUR



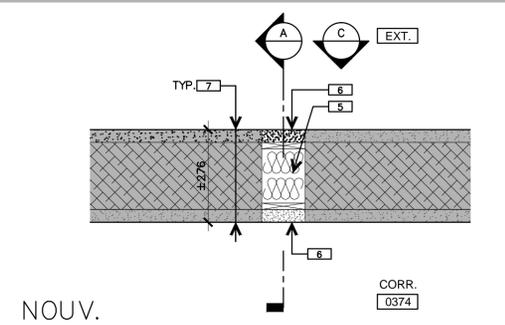
DÉMO.
A COUPE DÉTAILLÉE



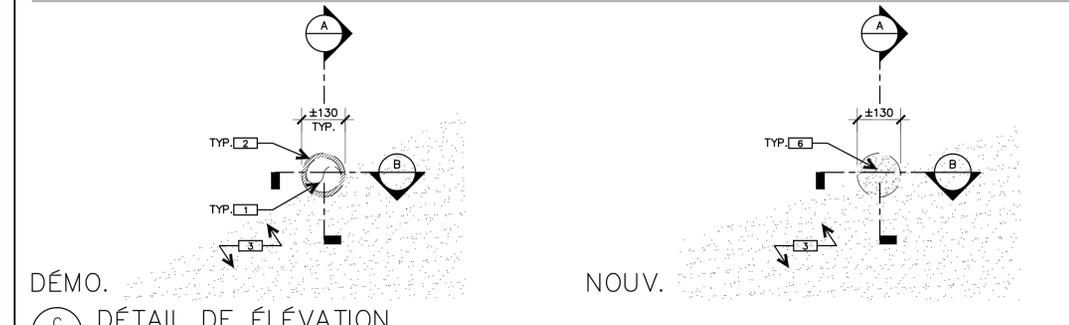
NOUV.
CORR. 0374 EXT.



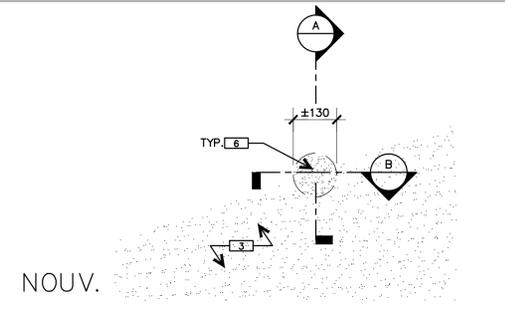
DÉMO.
B DÉTAIL DE PLAN



NOUV.
CORR. 0374 EXT.

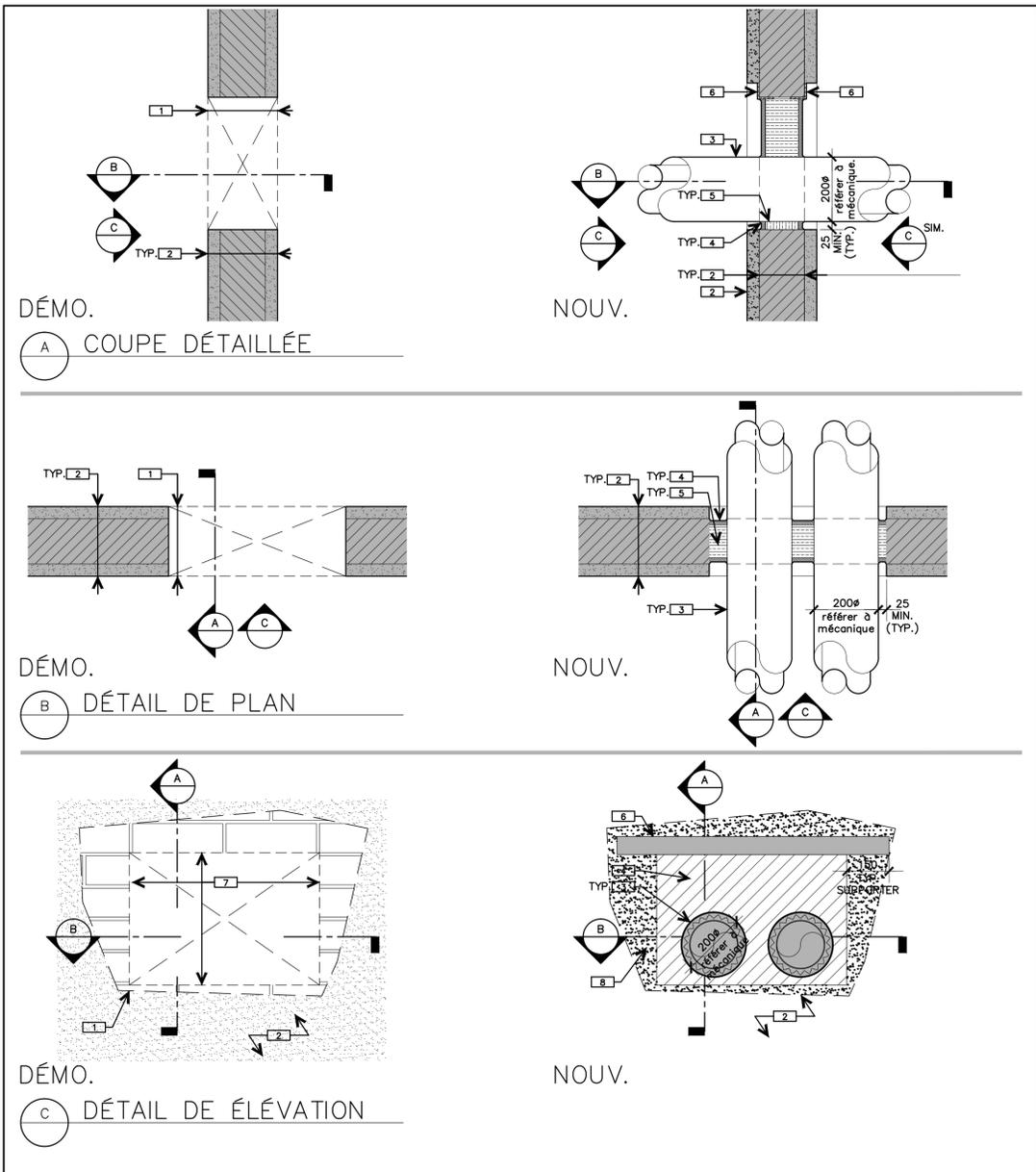


DÉMO.
C DÉTAIL DE ÉLÉVATION

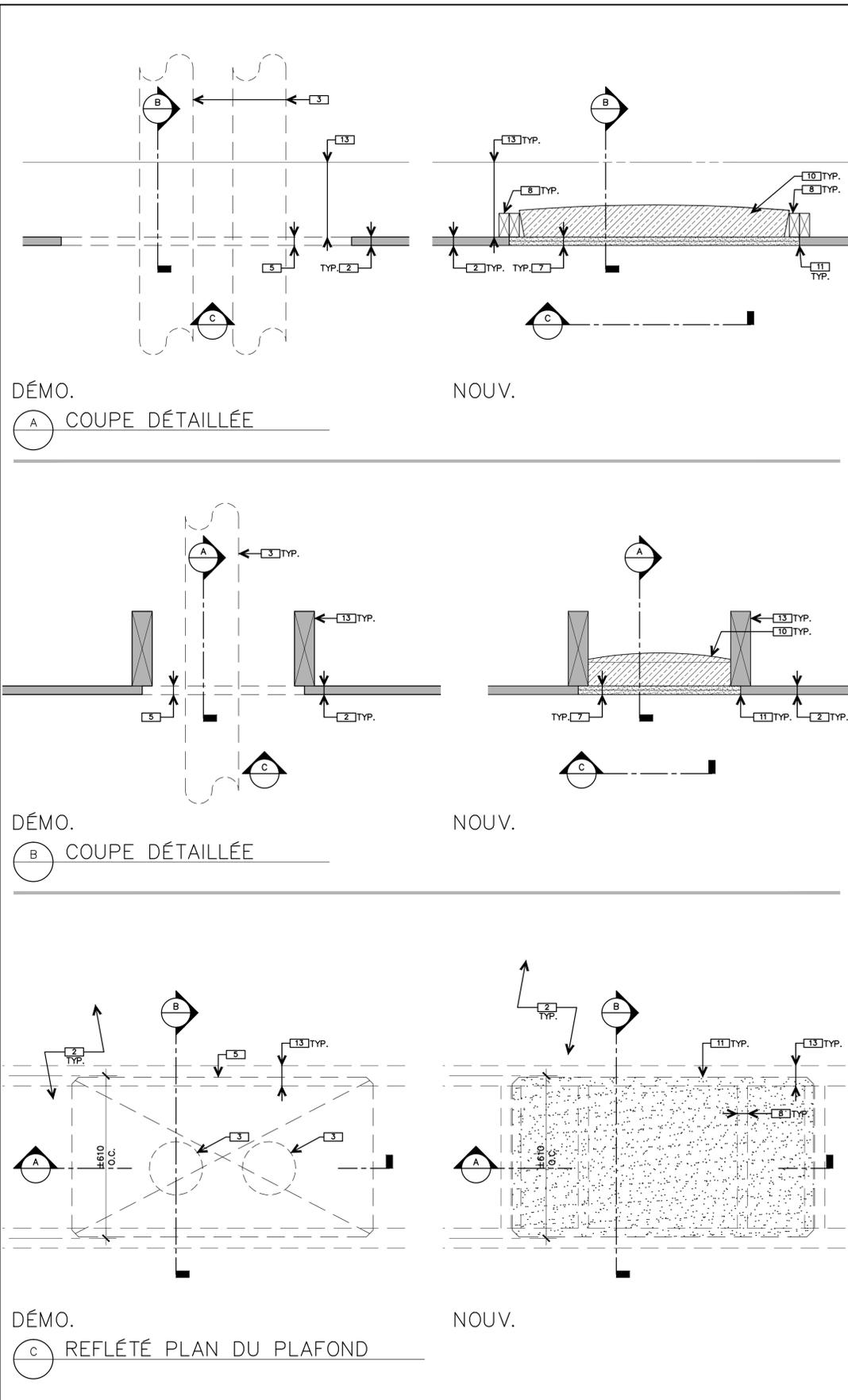


NOUV.
CORR. 0374 EXT.

2
A9 1:10 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE MUR



1 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE MUR
A10 1:10



2 DÉTAILS DE PÉNÉTRATION DE PLAFOND/GRENIER
A10 1:10

NOTES GÉNÉRALES

- A. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, INFORMER LES INGÉNIEURS ET LES CONSULTANTS DE LA CCN DE TOUTES DIVERGENCES SOULEVÉES DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- B. TOUTES LES DIMENSIONS DE LA TRAME STRUCTURALE SONT PULS/MOINS. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET TOUTES LES DIMENSIONS, INFORMER LES CONSULTANTS DE TOUTES DIFFÉRENCES SOULEVÉES.
- C. NE PAS REDIMENSIONNER LES DESSINS.
- D. LORSQUE APPLICABLE, SE RÉFÉRER AUX DESSINS DES CONSULTANTS POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFICATIONS RELIÉES AU DESIGN.
- E. TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICUÉES EN MILLIMÈTRES SAUF SOUS INDICATION CONTRAIRE.

NOTES DU DESSIN – FEUILLE A10 :

- LES NOTES CI-APRÈS S'APPLIQUENT AU DESSIN A10 SEULEMENT :
1. ENLEVER L'ENSEMBLE DE PLÂTRE MURAL EXISTANT, SELON LES INDICATIONS.
 2. CONSERVER LE PLÂTRE MURAL ET EXISTANT SUR LE MUR DE MAÇONNERIE EN BÉTON.
 3. NOUVELLE TUYAUFÈRE DE MÉCANIQUE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.
 4. NOUVEL ISOLANT SEMI-RIGIDE
 5. NOUVEL ISOLANT SEMI-RIGIDE
 6. NOUVEAU LITEAU EN ACIER DE 76 mm SUR 76 mm SUR 6 mm, DEVANT TRAVERSER LA NOUVELLE OUVERTURE DANS LE MUR. FINITION DE PEINTURE.
 7. ENLEVER LE MUR EXISTANT EN BLOCS DE BÉTON, SELON LES INDICATIONS.
 8. REMETTRE LE NOUVEAU FINI DE PLÂTRE À NEUF, ASSORTIR LE TOUT AUX FINIS ADJACENTS ET EXISTANTS ET CE, DES POINTS DE VUE SUIVANTS : FINI, COULEUR ET TEXTURE.



Capital Planning and Real Asset Management Branch
Direction de l'aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier

Design and Construction Division
Division design et construction
director - Claude Robert - directeur

consultant
expert-conseil



north nord stamp étampe



Issued or revised / émis ou révisé

no.	description	date
7		
6		
5		
4		
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	16 DEC 2014
2	RE-ÉMIS POUR RÉVISION	12 MAR 2014
1	ÉMIS POUR RÉVISION	28 MAR 2013

project
projet

ALLONGEMENT DE LA
BOUCLE D'EAU RÉFRIGÉRÉE

DÉTAILS

approved by / approuvé par M. MARTIGNAGO
 designed by / conçu par M. MARTIGNAGO
 drawn by / dessiné par S. SIDONS (1321)
 date / À VOIR DATE D'ÉMISSION scale / échelle TEL QU'INDIQUÉ
 NCC project no. / du projet de la CCN RD - 110891

A10